

Observatoire des Espaces Agricoles et Forestiers du Département de l'Hérault

GARRIGUES ET PIC SAINT LOUP



Diagnostic



Table des matières

Chapitre 1 Contexte.....	<u>5</u>
1.1 . Climat.....	<u>5</u>
1.2 . Relief.....	<u>5</u>
1.3 . Sols.....	<u>5</u>
Chapitre 2 Découpage Administratif.....	<u>6</u>
2.1 . Le territoire	<u>6</u>
2.2 . Intercommunalité.....	<u>7</u>
2.3 . Avancement des documents d'urbanisme.....	<u>8</u>
Chapitre 3 Démographie.....	<u>9</u>
3.1 . Taux de variation démographique annuel par commune.....	<u>9</u>
3.2 . Densité de Population en 2007.....	<u>10</u>
Chapitre 4 Unités Paysagères.....	<u>11</u>
Chapitre 5 Ressources en eau.....	<u>12</u>
5.1 . Les sous-bassins versants et fleuves	<u>12</u>
5.2 . Les réseaux aquifères.....	<u>13</u>
Chapitre 6 Biodiversité.....	<u>14</u>
6.1 . Cartographie.....	<u>14</u>
6.2 . Réseau Natura 2000: 2 documents d'objectifs en cours (DOCOB)	<u>15</u>
6.3 . Les Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.).....	<u>16</u>
6.4 . Sites inscrits, sites classés	<u>17</u>
a) 2 sites classés.....	<u>17</u>
Chapitre 7 Caractéristiques du sol.....	<u>18</u>
7.1 . Occupation du sol	<u>18</u>
7.2 . Qualité des sols.....	<u>19</u>
7.3 . Typologie de la pression foncière.....	<u>20</u>

Chapitre 8 Agriculture	23
8.1 . Exploitations.....	23
8.2 . Surface déclarée à la PAC en 2009:	24
8.3 . Activités agricoles	25
a) élevage.....	26
Année 2008-2009 : Nombre de têtes de bétail.....	26
A.O.P Pelardon.....	27
8.4 . Evolution des activités agricoles.....	28
8.5 . ZOOM sur la viticulture entre 1988 et 2008.....	29
a) diminution des surfaces en vignes.....	29
b) A.O.C.....	30
c) Augmentation des surfaces en appellation	31
d) Répartition de la production viticole par type de vins.....	32
e) Zonage A.O.P Olives de Nimes	33
A.O.P Olive de Nîmes.....	33
8.6 . Irrigation.....	34
8.7 . Dynamique agricole	35
a) L'installation des jeunes agriculteurs.....	35
b) Les circuits de commercialisation.....	35
Pour la viticulture.....	35
Pour les autres productions	35
c) L'agriculture «Bio» - 2008 (source Civam Bio agence bio).....	36
d) Agrotourisme.....	36
Le réseau "Bienvenue à la Ferme"	36
Le réseau «Accueil Paysan».....	36
Les vignes buissonnières du Pic Saint-Loup.....	37
Chapitre 9 FORET	38
9.1 . Caractéristiques de la forêt.....	38
a) Boisements	38
b) Les Garrigues.....	38
9.2 . Régime Forestier.....	39
9.3 . Risques d'incendies.....	40

Chapitre 10 Conclusion.....	<u>43</u>
Chapitre 11 Enjeux et Préconisations.....	<u>43</u>

Chapitre 1 Contexte

Les garrigues de l'Hérault s'inscrivent dans la prolongation de celles du Gard plus à l'est. Elles sont composées d'une imbrication plus ou moins étroite de plateaux et hauteurs occupées par les bois et garrigues, et de plaines occupées par les cultures, séparés par des déroulés de coteaux où se greffent de façon privilégiée les villages. Dans ce grand ensemble, la dent du Pic Saint-Loup émerge de façon spectaculaire et constitue le paysage emblématique des garrigues Héraultaises. (DREAL- Atlas des paysages)

1.1 . Climat

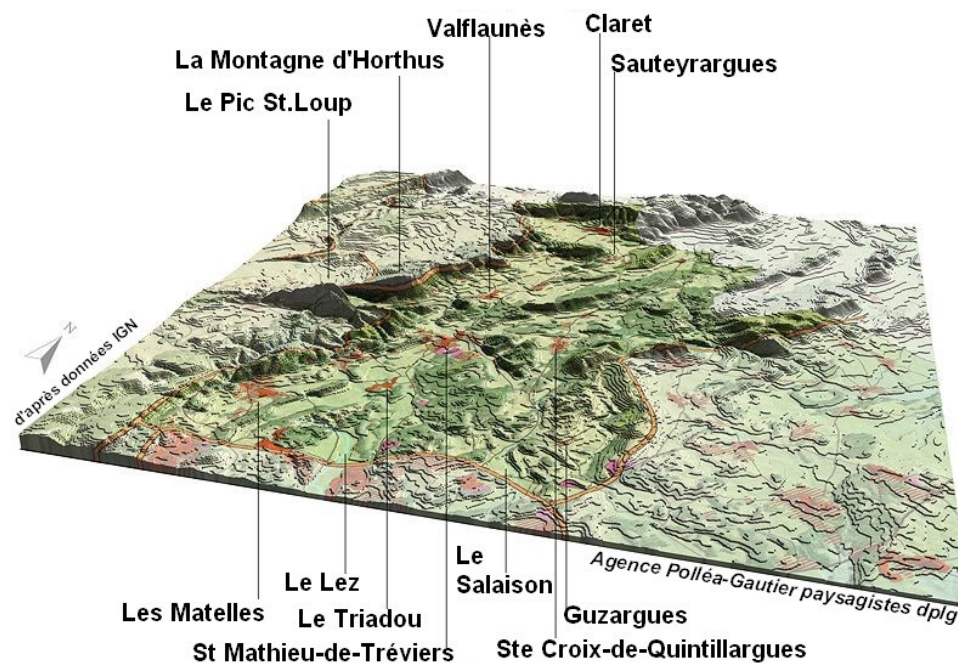
Comme la majorité du département, notre secteur se situe dans l'aire géographique du climat méditerranéen : l'automne et le printemps sont en général doux et pluvieux, les hivers doux et secs et les étés secs et torrides. (Chambre Agriculture 34)

1.2 . Relief

En progressant vers le nord depuis les plages du bord de mer, on quitte la plaine alluvionnaire du Languedoc pour un relief de collines boisées de garrigues. À l'ouest, on retrouve les sommets les plus importants avec le Pic Saint Loup qui culmine à 658 m face à l'Hortus, et plus au nord, le Rocher du Causse (408m) et au sud le Mont Bourras (266m) et Le Closca (277m). Au nord-est du secteur, nous avons le Puech Carbonnier (263m), La Suque (325m) et La Pène (254m).

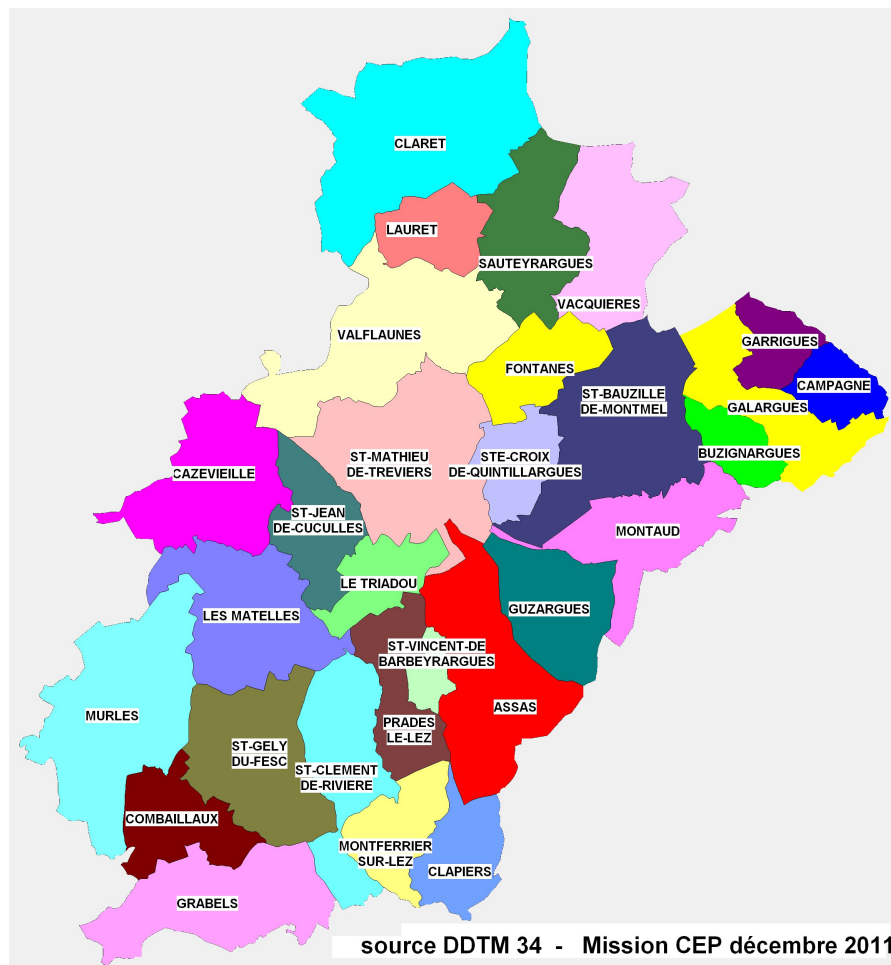
1.3 . Sols

À l'exception de quelques dépôts tertiaires à faciès argileux, gréseux ou limoneux, ce sont les calcaires, calcaires dolomitiques ou marno-calcaires du Jurassique et du Crétacé qui sont les plus représentés.



Chapitre 2 Découpage Administratif

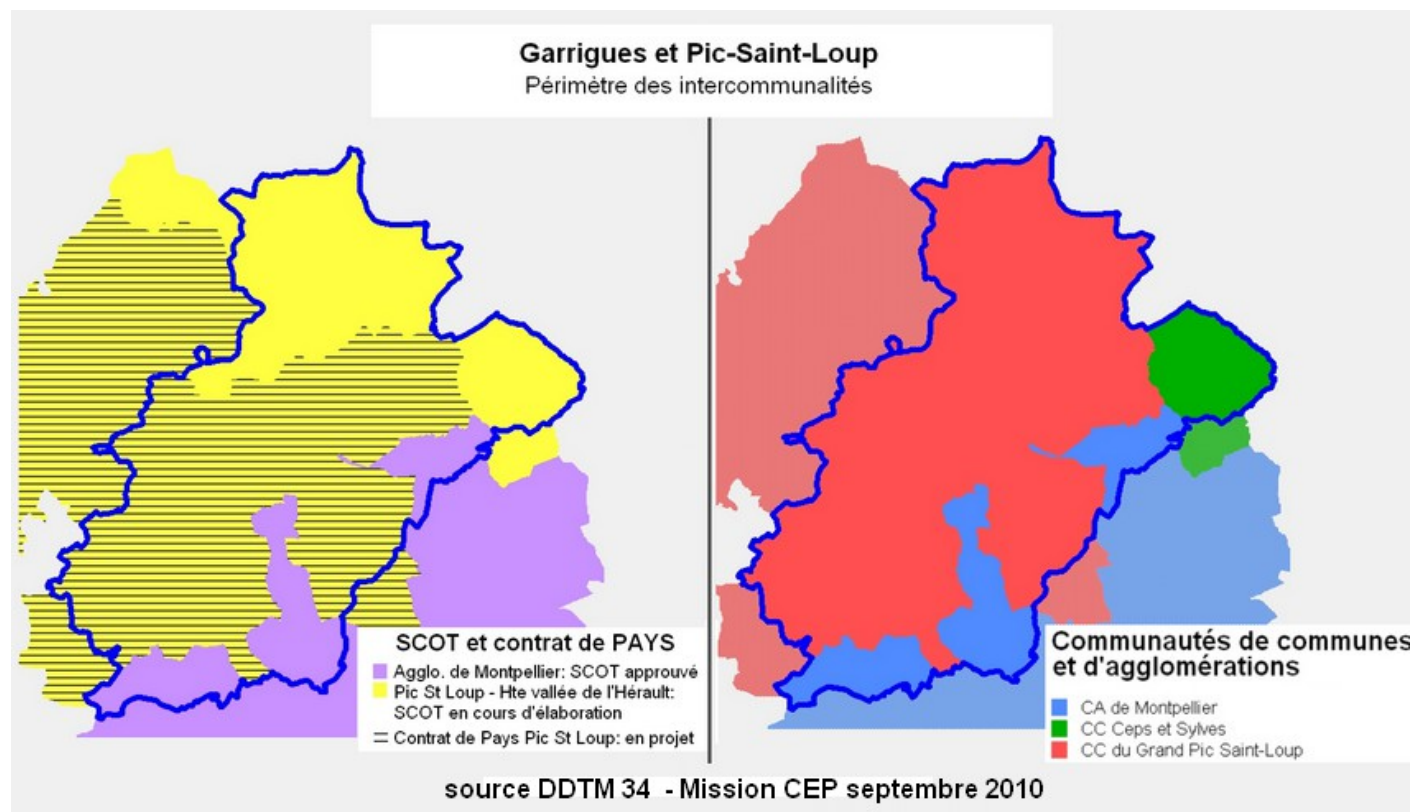
2.1 . Le territoire



La zone Garrigues et Pic St Loup comprend 29 communes.

INSEE COMMUNE	NOM COMMUNE
34014	ASSAS
34043	BUZIGNARGUES
34048	CAMPAGNE
34066	CAZEVIELLE
34077	CLAPIERS
34078	CLARET
34082	COMBAILLAUX
34102	FONTANES
34110	GALARGUES
34112	GARRIGUES
34116	GRABELS
34118	GUZARGUES
34131	LAURET
34153	LES MATELLES
34164	MONTAUD
34169	MONTFERRIER-SUR-LEZ
34177	MURLES
34217	PRADES-LE-LEZ
34242	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL
34247	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE
34248	SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES
34255	SAINT-GELY-DU-FESC
34266	SAINT-JEAN-DE-CUCULLES
34276	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS
34290	SAINT-VINCENT-DE-BARBAYRARGUES
34297	SAUTEYRARGUES
34314	LE TRIADOU
34318	VACQUIERES
34322	VALFLAUNES

2.2 . Intercommunalité



Le territoire se partage entre la communauté d'agglomération de Montpellier et les communautés de communes Ceps et Sylve et du Grand Pic Saint-Loup avec une prédominance de cette dernière.

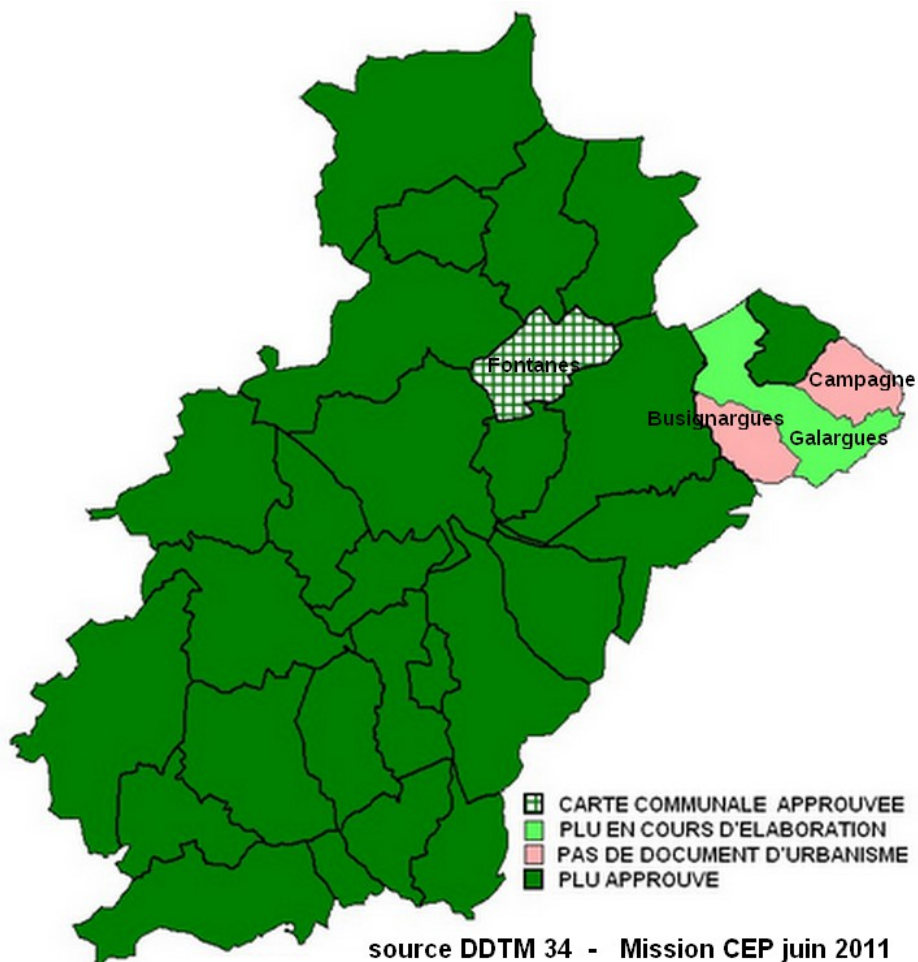
Le S.C.O.T. du Pic St Loup est en cours d'élaboration, son périmètre concerne 24 communes de cette zone ,il regroupe les communautés de communes du Grand Pic St Loup et de Ceps et Sylves.

Le S.C.O.T de l'Agglomération de Montpellier a été approuvé le 17 février 2006. son périmètre englobe les communes de Montaud, Prades-le-Lez, Montferrier-sur-Lez, Clapiers, Grabels.

[Lien : Annexe 1 page 4 Définition de Pays](#)

[Lien vers SCOT de Montpellier Rapport de présentation](#)
[Projet d'aménagement](#)
[Document d'orientation générale](#)

2.3 . Avancement des documents d'urbanisme

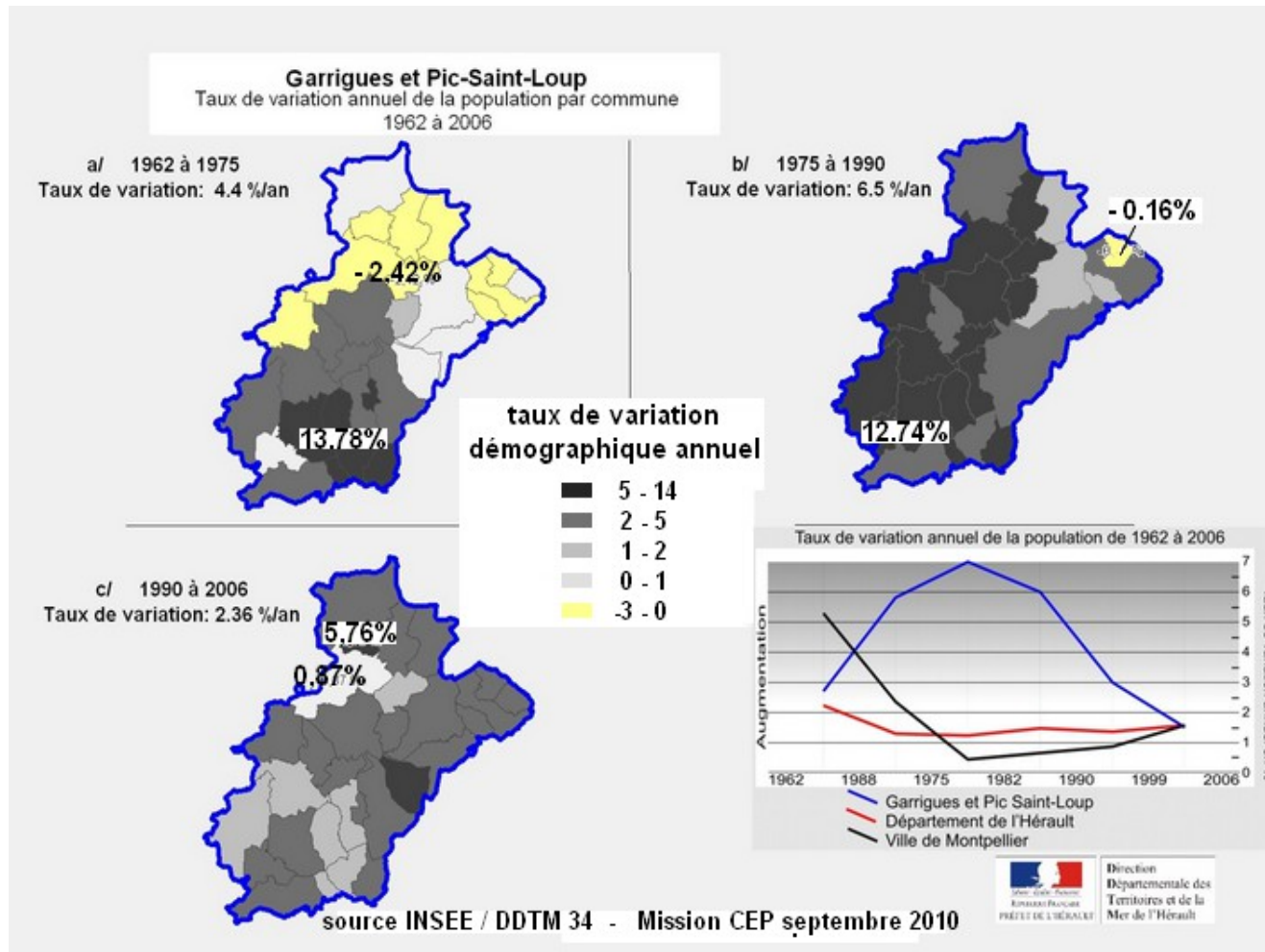


Toutes les communes sont couvertes par un P.L.U. à l'exception de Buzignargues et de Campagne.

Celui de Galargues est en cours d'élaboration ainsi que celui de Fontanes qui avait jusqu'alors une carte communale.

Chapitre 3 Démographie

3.1 . Taux de variation démographique annuel par commune



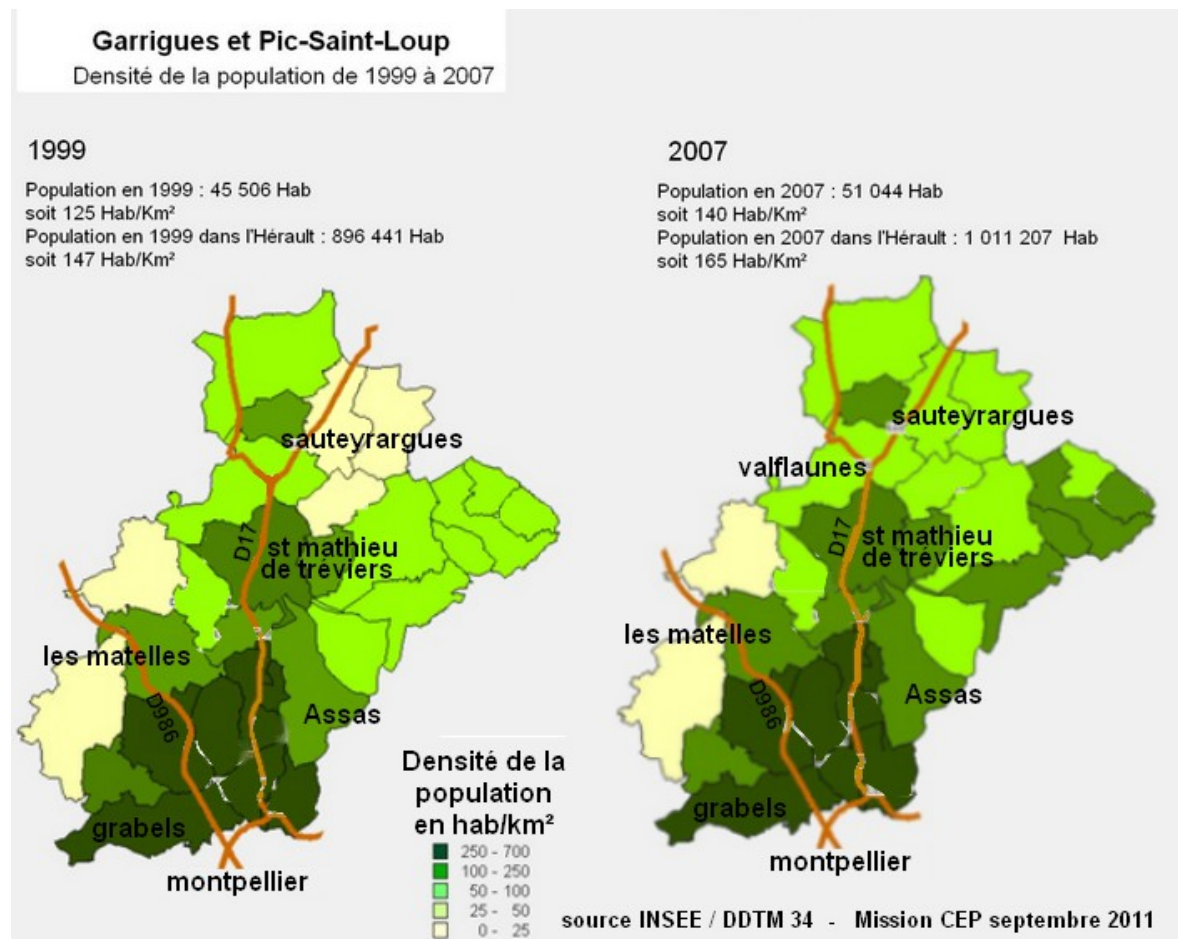
De 1962 à 1975, la population augmente à proximité de Montpellier tandis qu'elle diminue sur les communes plus au Nord du secteur,

On constate de 1975 à 1990, une forte variation démographique sur tout le territoire avec un pic d'évolution en 1979 à 7% alors que sur la même période le taux de croissance du département est de 1,7%.

De 1990 à 2006, le taux de variation se stabilise autour de 2%,

Cette zone est très marquée par le développement de la ville de Montpellier.

3.2 . Densité de Population en 2007



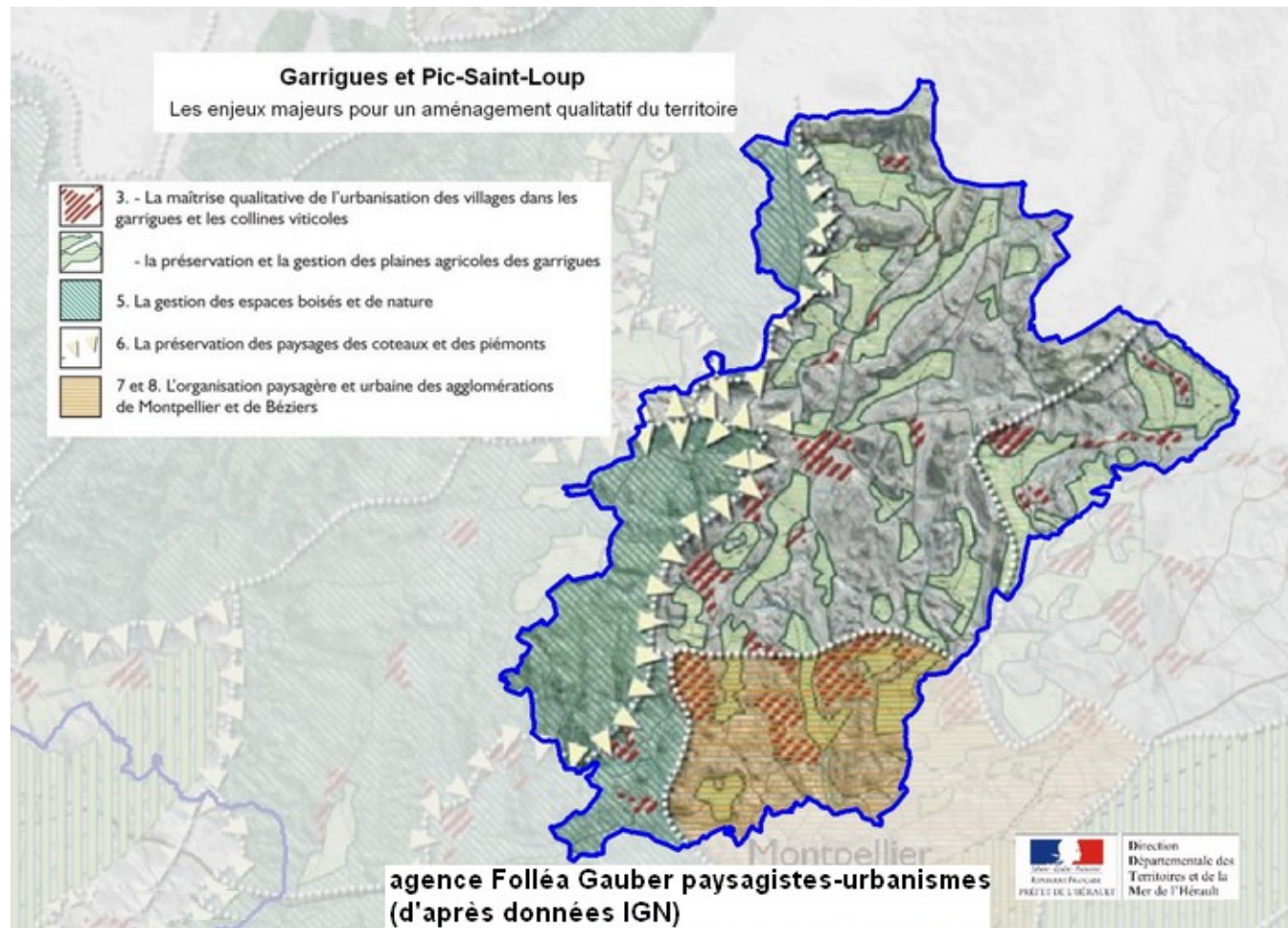
Les pôles d'emplois de l'espace rural sont constitués de communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1500 emplois et plus., Ce territoire se situe au carrefour de 3 pôles d'emplois: Montpellier, Lunel, Ganges

L'aire d'influence de Montpellier s'étend et l'espace intermédiaire entre ville et campagne se densifie, compliquant un peu plus la définition précise d'une limite urbain-rural.

Le maillage des grands axes de communication est le support de cette dynamique démographique. À l'ouest, la D 986 relie Montpellier à Ganges tandis que la D 17 rejoint Quissac dans le Gard.

La densité de population augmente, elle est passée de 125 hab/km² en 1999 à 140 hab/km² en 2007.

Chapitre 4 Unités Paysagères



On peut identifier 3 unités paysagères significatives:

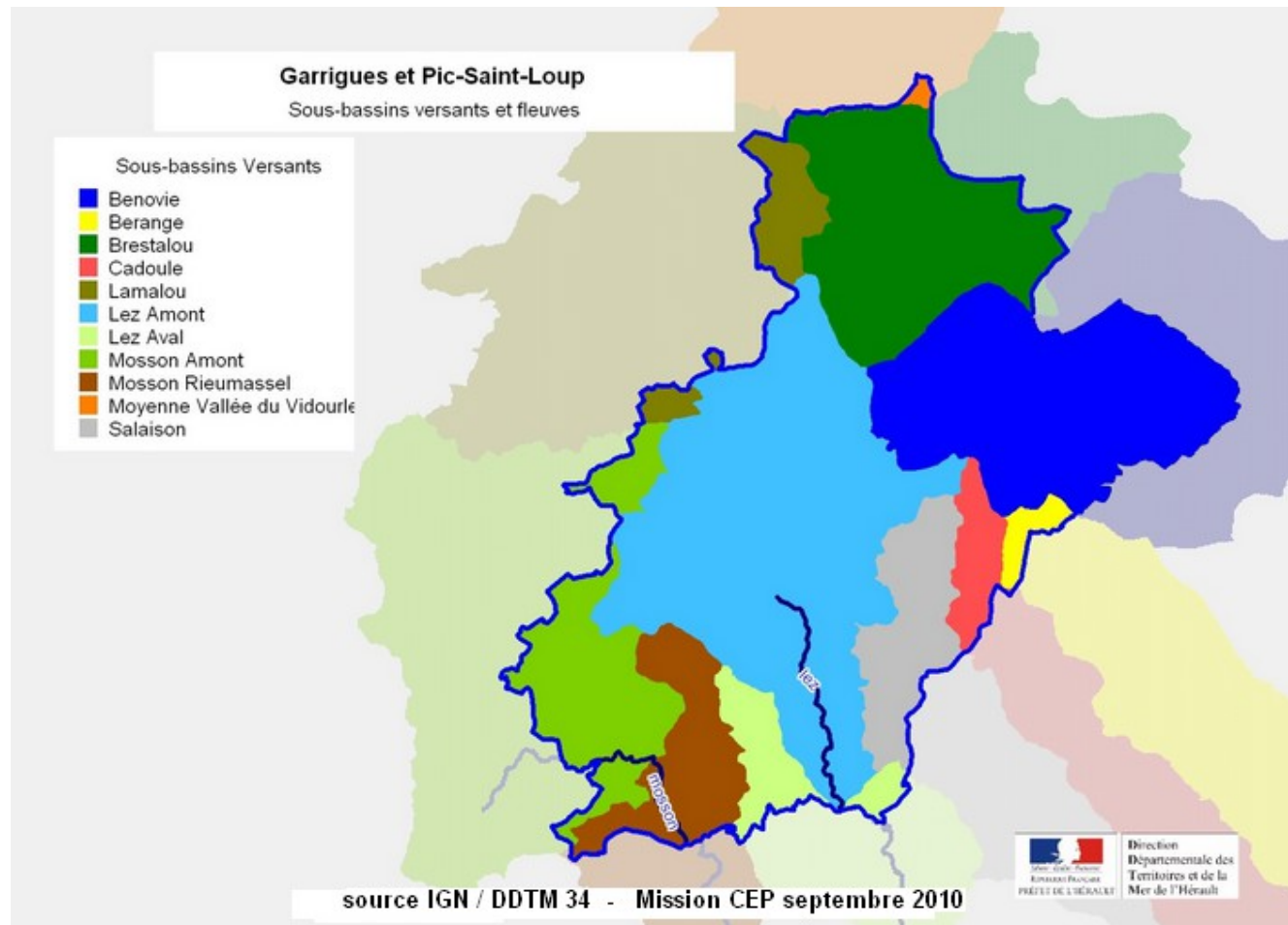
- Les plaines et les garrigues autour de Saint-Mathieu-de-Trévières
- Les bois et garrigues au sud du Pic Saint-Loup
- L'agglomération de Montpellier

Le paysage est dans son ensemble, de grande valeur, fragilisé par la pression d'urbanisation avec les particularités paysagères suivantes à préserver:

- Les vues sur le Pic Saint-Loup et la Montagne de l'Hortus depuis les villages, les routes et les chemins
- La forêt
- Les collines boisées et les coteaux (protection contre le mitage, préservation des crêtes)
- Les espaces de plaines (protection contre l'étalement urbain et préservation pour l'avenir)
- Les bords de l'eau (reconstitution et gestion de la ripisylve)
- Les sites bâtis anciens ou des cœurs de villages (protection face à la pression du développement)
- Les châteaux environnés de leurs jardins et parcs (protection contre l'urbanisation),

Chapitre 5 Ressources en eau

5.1 . Les sous-bassins versants et fleuves



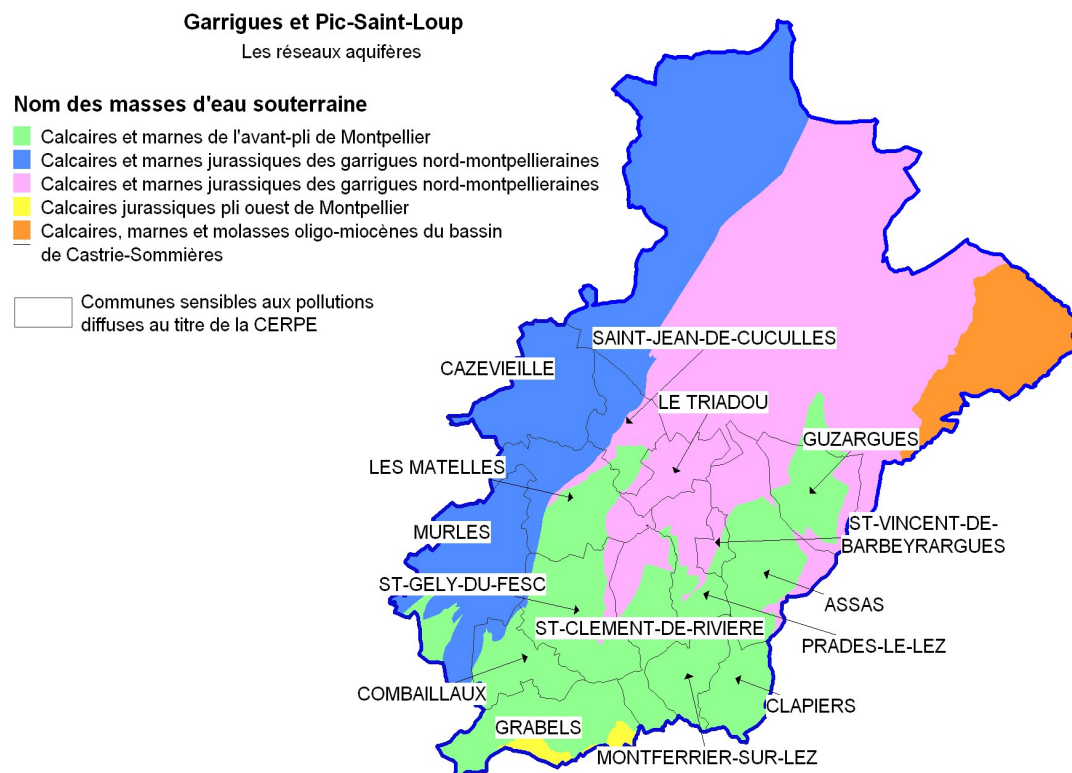
L'eau se raréfie.

Cette zone est marquée par le climat méditerranéen – forte précipitations en automne et sécheresse en période estivale.

Les cours d'eau du secteur sont marqués par des étiages de plus en plus sévères.

Les cours d'eau les plus importants sont le Lez et la Mosson.

5.2 . Les réseaux aquifères



Source DDTM 34 CEP OCTOBRE 2011

L' aquifère alimentant la source du Lez est essentiellement constitué de calcaires du jurassique supérieur karstifiés et de calcaires marneux.

La présence de failles créent des compartiments qui donnent naissance à des sources de débordement. Il n'existe aucun plan d'eau en relation avec la masse d'eau, par contre, nous avons autour de Saint-Mathieu-de-Trévières et de Claret des retenues à usage agricole ou ludique.

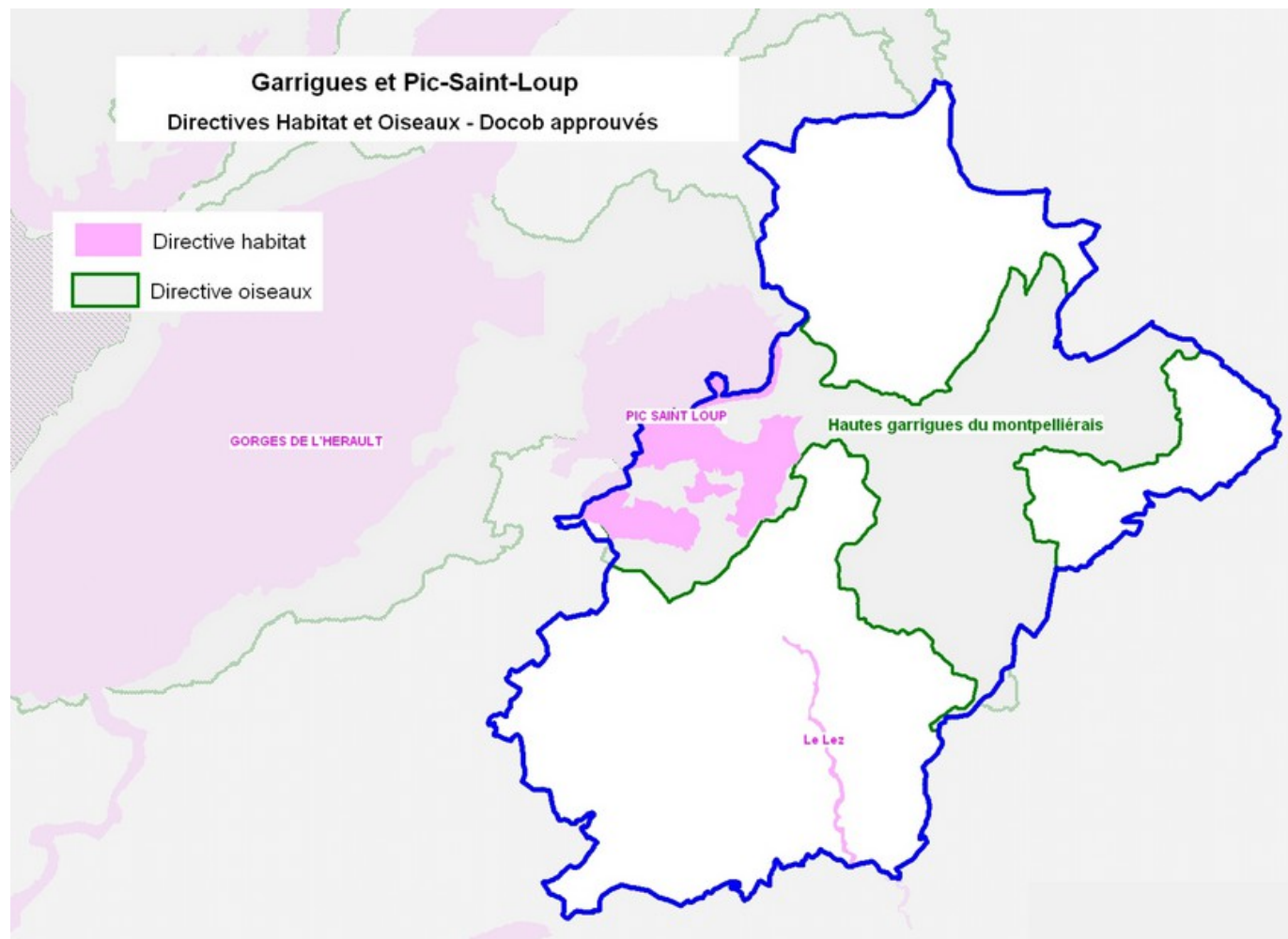
La ressource en eau dans les zones karstiques est très exposée aux pollutions. En effet, les eaux de ruissellement rejoignent directement la nappe à travers les failles, sans que le sous-sol ait pu jouer son rôle de filtre. Selon la C.E.R.P.E (Cellule d'Étude et de Recherche sur la Pollution de l'Eau par les produits phytosanitaires) plus de la moitié des communes du secteur sont sensibles aux pollutions diffuses.

cette zone est presque entièrement située dans le périmètre de protection de la source du Lez qui est le principal point d'approvisionnement en eau de la ville de Montpellier, le débit mensuel moyen de la source est de: 2,50 m3/s.

Le forage du Fenouillet sur la commune de Vacquières est recensé comme captage prioritaire par rapport à la directive cadre sur l'eau, au Grenelle de l'environnement et au SDAGE au niveau qualitatif au regard du dépassement des normes par rapport aux herbicides.

Chapitre 6 Biodiversité

6.1 . Cartographie



(site DREAL : base données communales et intercommunales Natura 2000, ZNIEFF ...
[accès à la base d'informations par commune](#))

Source DDTM34/ Mission CEP/Septembre 2010

6.2 . Réseau Natura 2000: 2 documents d'objectifs en cours (DOCOB)

Ces deux sites font partie des Zones de Protection Spéciale (ZPS) "Natura 2000".

- **Site Natura 2000 Hautes garrigues du Montpellièrais (Arrêté du 29 Octobre 2003. Réunion du 1er COPIL le 11 avril 2011).**

Superficie:45 444ha

La Zone de Protection Spéciale proposée abrite 3 couples d'Aigles de Bonelli, soit 30% des effectifs régionaux.

Parmi les 18 autres espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux qui se rencontrent dans ce territoire, le Circaète Jean-le-Blanc, le Busard cendré, le Crave à bec rouge, le Grand Duc d'Europe, l'Engoulevent et le Rollier d'Europe ont des effectifs significatifs.

La ZPS englobe un vaste territoire de collines calcaires au nord-est du département de l'Hérault. Plusieurs ensembles morphologiques peuvent y être individualisés: massif de la Serrane, cause de la Selle, gorges de l'Hérault, massifs du Pic Saint Loup et de l'Hortus,

- collines de la Suque et Puech des Mourgues.

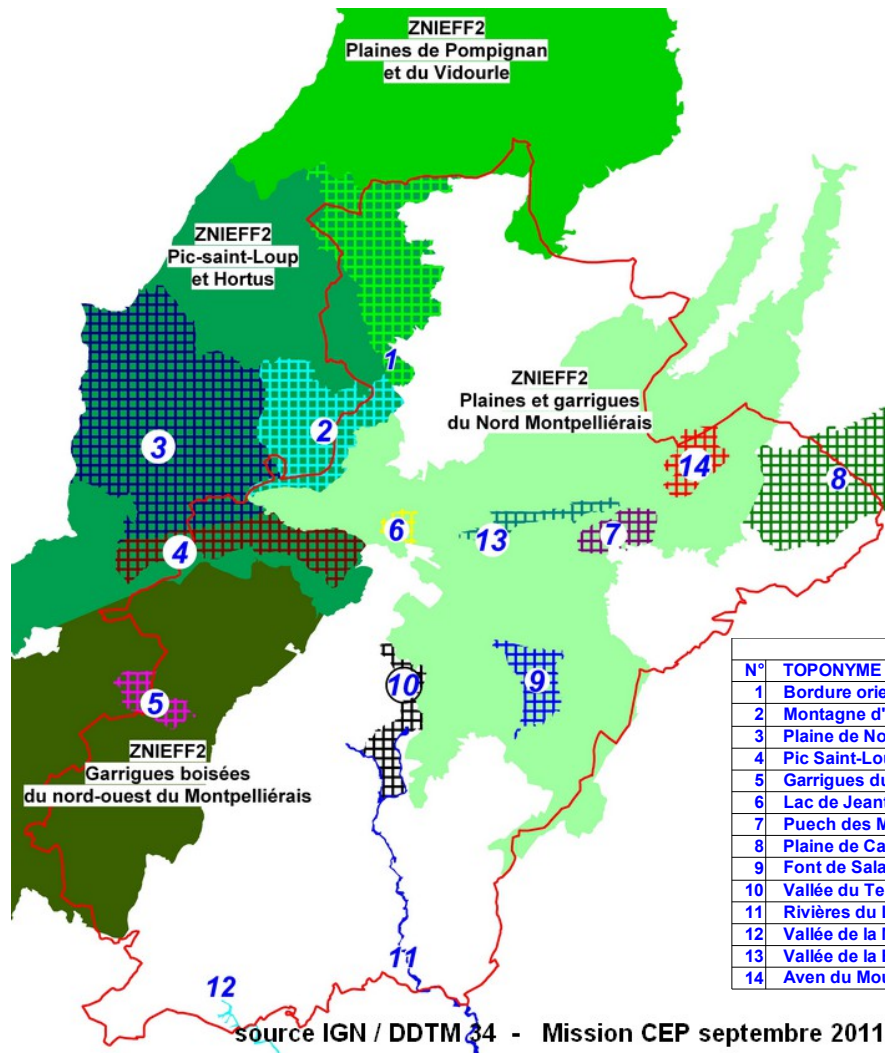
- **Site Natura 2000 Pic Saint Loup DOCOB (Validation du diagnostic socio économique, des enjeux et des objectifs au COPIL le 24 février 2011)**

Superficie:4 420ha

Les grandes étendues de pelouses et de matorrals à genévrier oxycèdre, en particulier, sont caractéristiques d'une pratique séculaire du pastoralisme. Toutefois, les difficultés économiques de la filière ovine conduisent à une réduction continue du cheptel depuis plusieurs décennies avec de lourdes conséquences sur la conservation des milieux ouverts. Les falaises du Pic-Saint-Loup et de l'Hortus recèlent 3 espèces végétales endémiques (*Erodium foetidum*, *Saxifraga cebennensis*, *Hieracium stelligerum*). Les prairies humides de fauche du bassin sont réputées pour leur grand nombre d'orchidées dont une espèce endémique nouvellement décrite. La résurgence du Lamalou abrite plusieurs poissons d'intérêt communautaire tels que le Chabot (*Cottus gobio*), le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*). L'écrevisse à pattes blanches (*Austroptamobius pallipes*) était autrefois citée dans la résurgence, mais n'a pas été revue depuis plusieurs années. Enfin, 11 chauves-souris sont notées sur ce site.

[lien sites Natura 2000, état d'avancement des DOCOB](#)

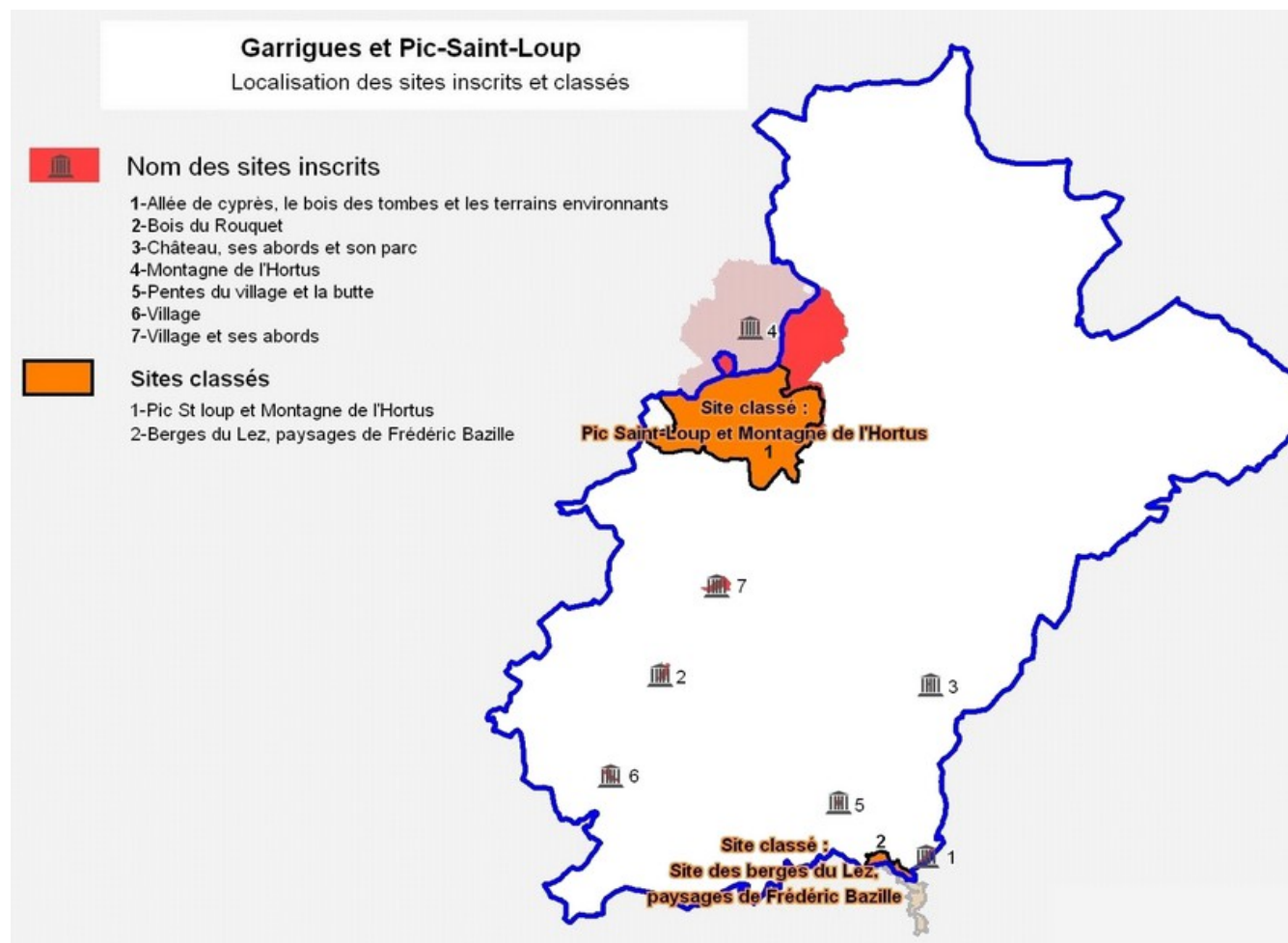
6.3 . Les Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.)



- Les **ZNIEFF de type I** sont des petits espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.
- Les **ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches, pas ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Les forêts et les milieux semi-naturels occupent plus de 80% de ces zones. Elles sont essentiellement composées de forêts de conifères et de garrigues et de maquis. On y rencontre des espèces végétales et animales déterminantes et remarquables.

6.4 . Sites inscrits, sites classés



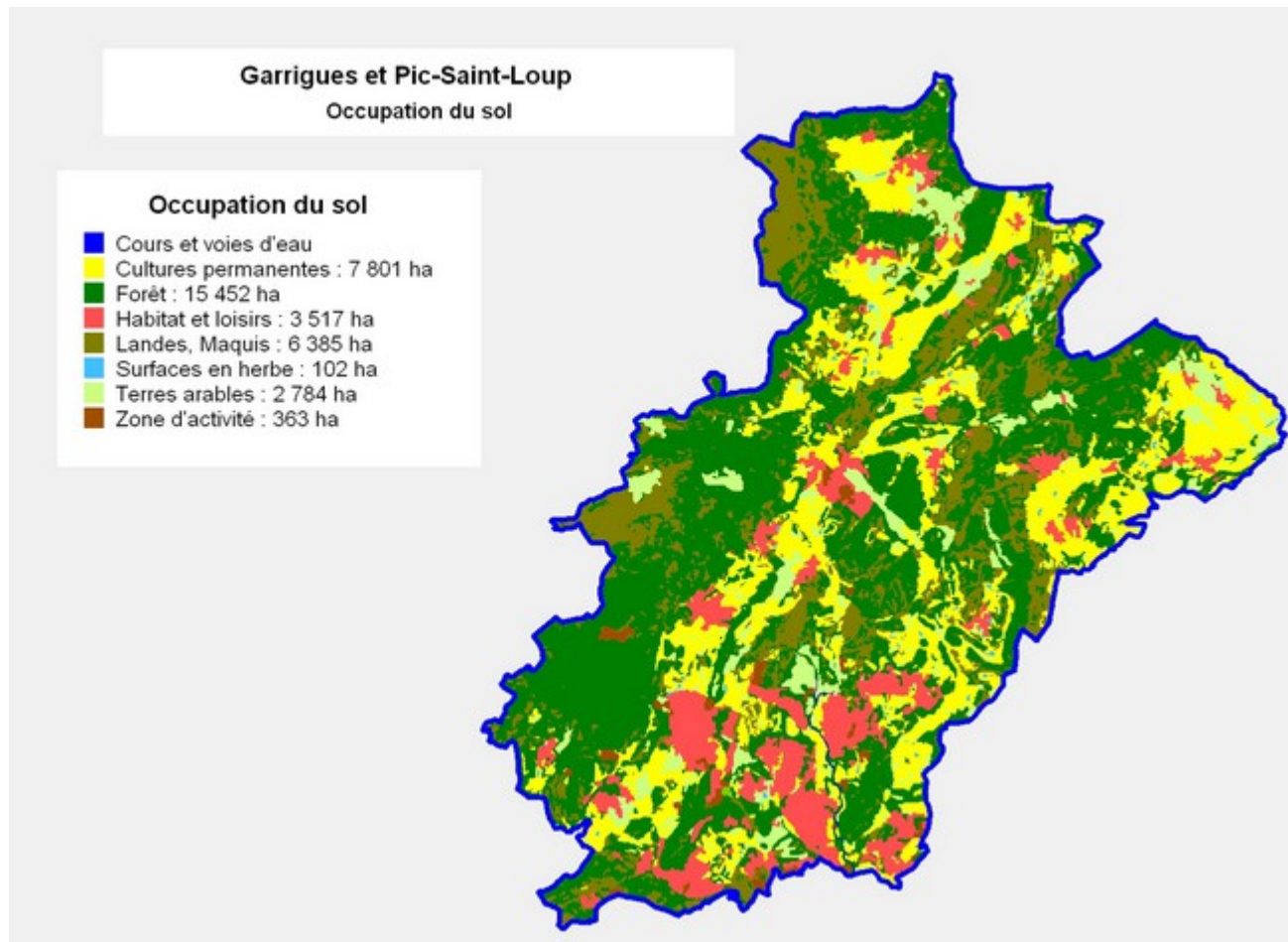
Sources IGN / DDTM 34 - Mission CEP - Décembre 2010 7 autres sites sont inscrits sur ce territoire

2 sites classés

- **Le Pic St Loup et La Montagne de l'Hortus :** Le site présente un intérêt paysager exceptionnel; c'est un repère majeur dans le paysage de la région montpelliéraine. Situés à une vingtaine de kilomètres au Nord de Montpellier, le Pic Saint Loup et la Montagne de l'Hortus qui lui fait face forment un ensemble particulièrement harmonieux.
- **Les Berges du lez, (paysages du peintre Frédéric Bazille):** Ce site de caractère artistique et pittoresque présente un aspect très méditerranéen par sa lumière, son substrat géologique et ses palettes végétales. Les œuvres de Frédéric Bazille s'inspirent de ses composantes architecturales et paysagères, notamment des paysages de vallée encaissée, de petites falaises couronnées de bosquets de pins, de rives ombragées, de campagne jardinée.

Chapitre 7 Caractéristiques du sol

7.1 . Occupation du sol

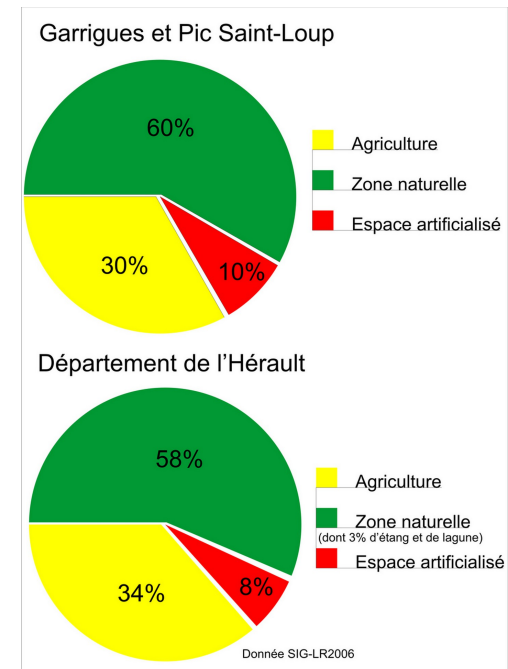


Source SIG-LR 2006/Mission CEP/Décembre 2010

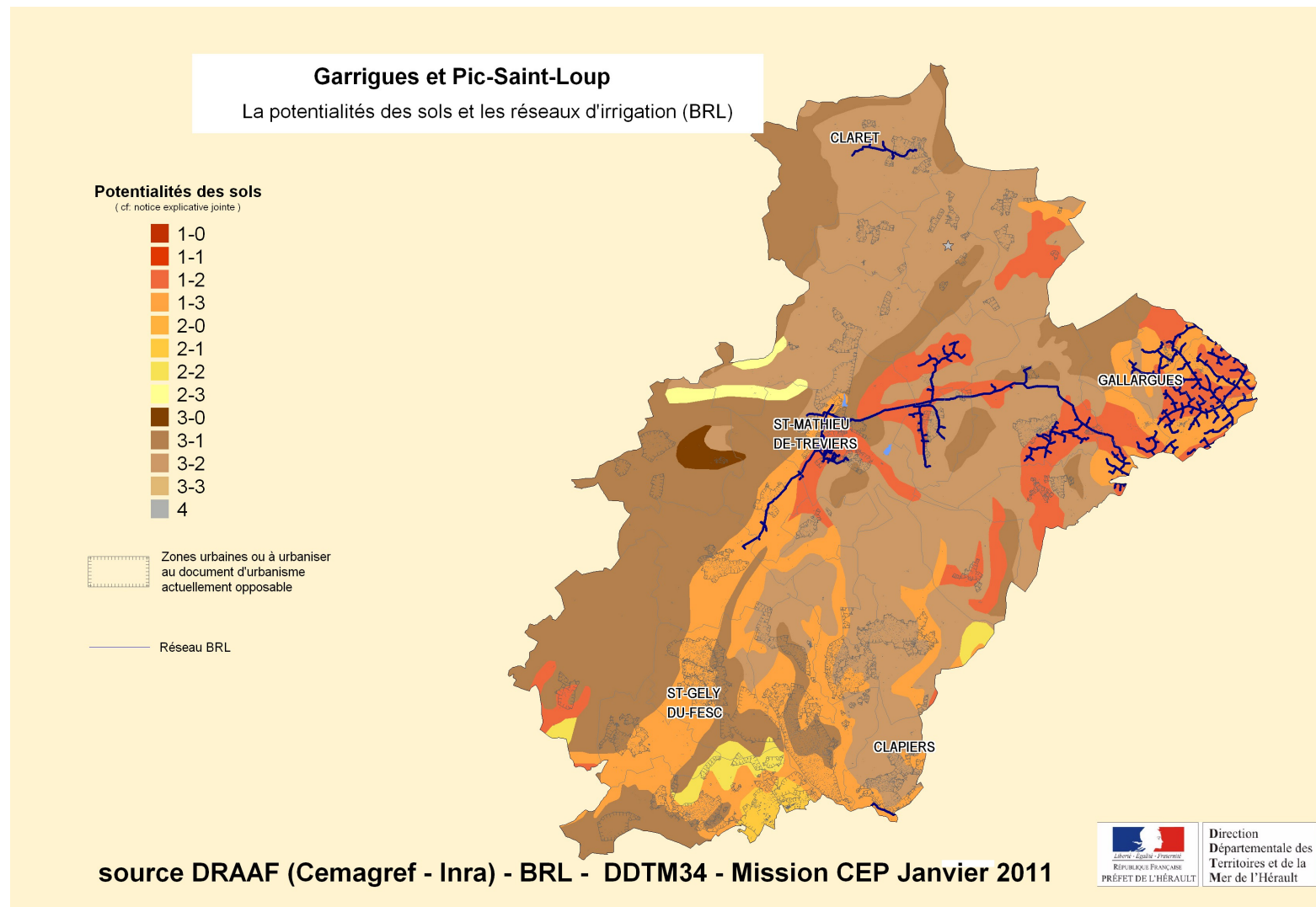
Le tissu urbain est surtout présent au sud de cette zone dans la périphérie de Montpellier et autour des axes de communication.

Tandis que les forêts et les landes sont plus concentrées à l'ouest et nord-est.

L'agriculture qui occupe le tiers de ce territoire est diffuse autour des tâches urbaines.



7.2 . Qualité des sols

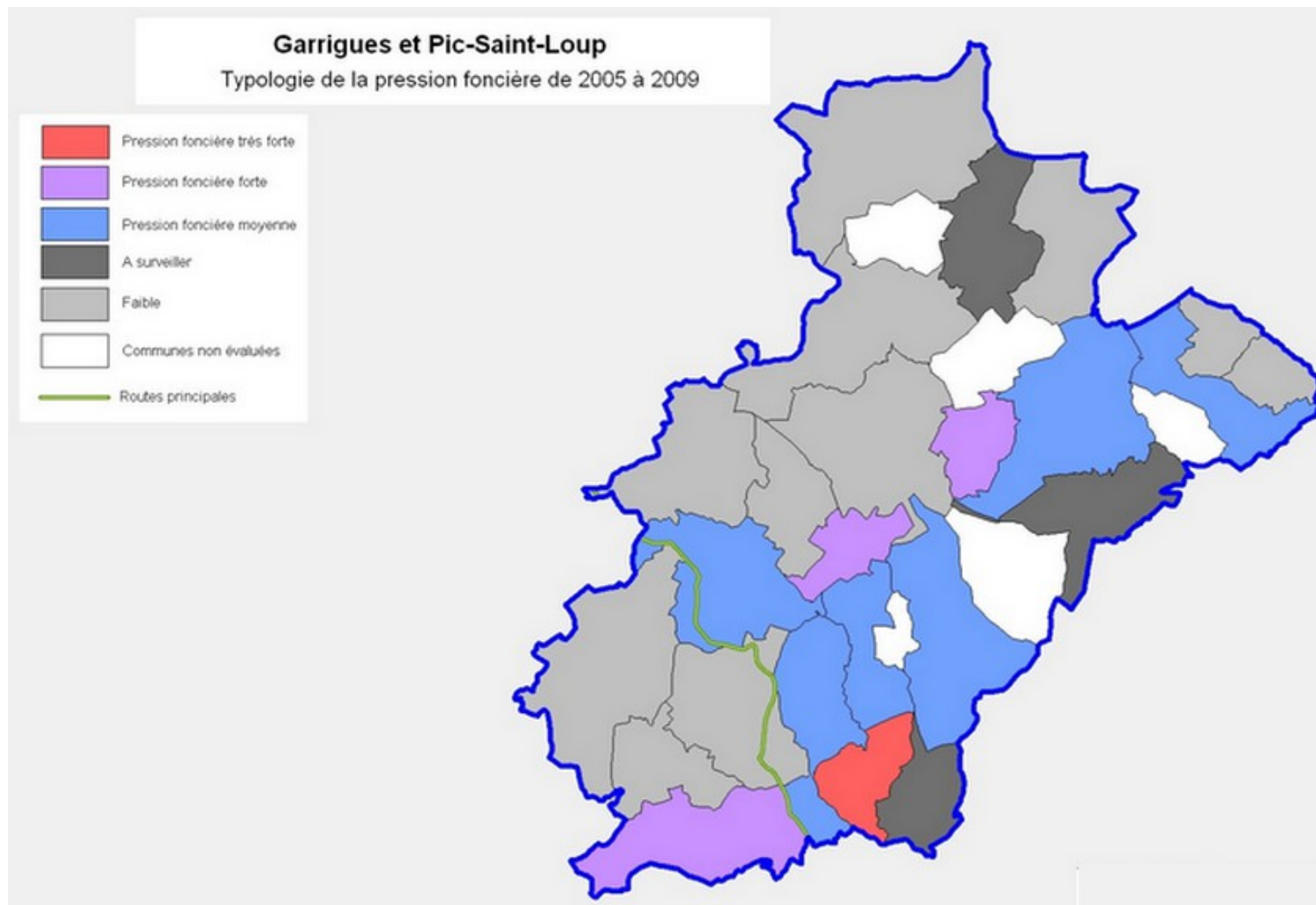


[Lien
notice indicateurs de
potentialité des sols
Annexe 7 page 14](#)

[Lien rapport d'étude
analyse du potentiel
agronomique des sols
affecté _____ par
l'aménagement
\(DRAAF/CEMAGREF\)](#)

[Annexes](#)

7.3 . Typologie de la pression foncière



Source: Base DGI 2008 et SAFER/DDTM 34/Mission CEP Novembre 2010

Trois indicateurs ont été choisis pour caractériser la pression foncière :

l'IPMA¹ en surface, l'IPMA en valeur et le taux de perte d'espace agricole et naturel. Ces indicateurs sont utilisés dans de nombreuses études foncières ou diagnostics agricoles par la SAFER

Le marché foncier agricole est peu tendue avec un nombre faible de transactions et d'installations.

Sur ce territoire, le prix des terrains en viticulture est très élevé.

Nous avons un axe de pression à l'est de la zone en lien avec l'attractivité de l'aire urbaine montpelliéraine. Beaucoup de communes ont une pression foncière moyenne où à surveiller.

Le S.C.O.T de Montpellier, très protecteur, reporte la pression vers les territoires proches.

1 IPMA :Indice de Perturbation du marché agricole

Analyse de la pression foncière et Utilisation des Indices de Perturbation du Marché Agricole (IPMA)

Trois indicateurs ont été choisis pour caractériser la pression foncière : l'IPMA en surface, l'IPMA en valeur et le taux de perte d'espace agricole et naturel.

Ces indicateurs sont utilisés dans de nombreuses études foncières ou diagnostics agricoles par la SAFER.

IPMA en surface

Il permet de faire ressortir les surfaces de l'espace agricole et forestier qui sont orientées vers le marché des acquéreurs non agricoles.

IPMA en surface de 2005 à 2009 = (surface communale du marché résidentiel et de loisir/surface communale) / ratio départemental

IPMA en valeur

Il met en évidence les zones où les prix proposés sont incompatibles avec l'usage agricole du sol et donc susceptible de perturber le marché agricole

IPMA en valeur de 2005 à 2009 = (surface communale du marché résidentiel et de loisir X prix moyen des surfaces non bâties/ surface communale) / ratio départemental.

Taux de perte d'espace agricole et naturel

Cet indicateur considère les surfaces qui sortent de la destination agricole, définitivement (infrastructure, terrains à bâtir, ...) ou potentiellement (terrains de loisir, anticipation de modification du document d'urbanisme,...). L'analyse se fait au regard de la nature de l'acquéreur et donc l'aspect potentiel et non définitif peut être important.

Qu'il soit définitif ou non, le changement induit par la transaction fait que l'agriculture aura des difficultés à reconquérir ces espaces.

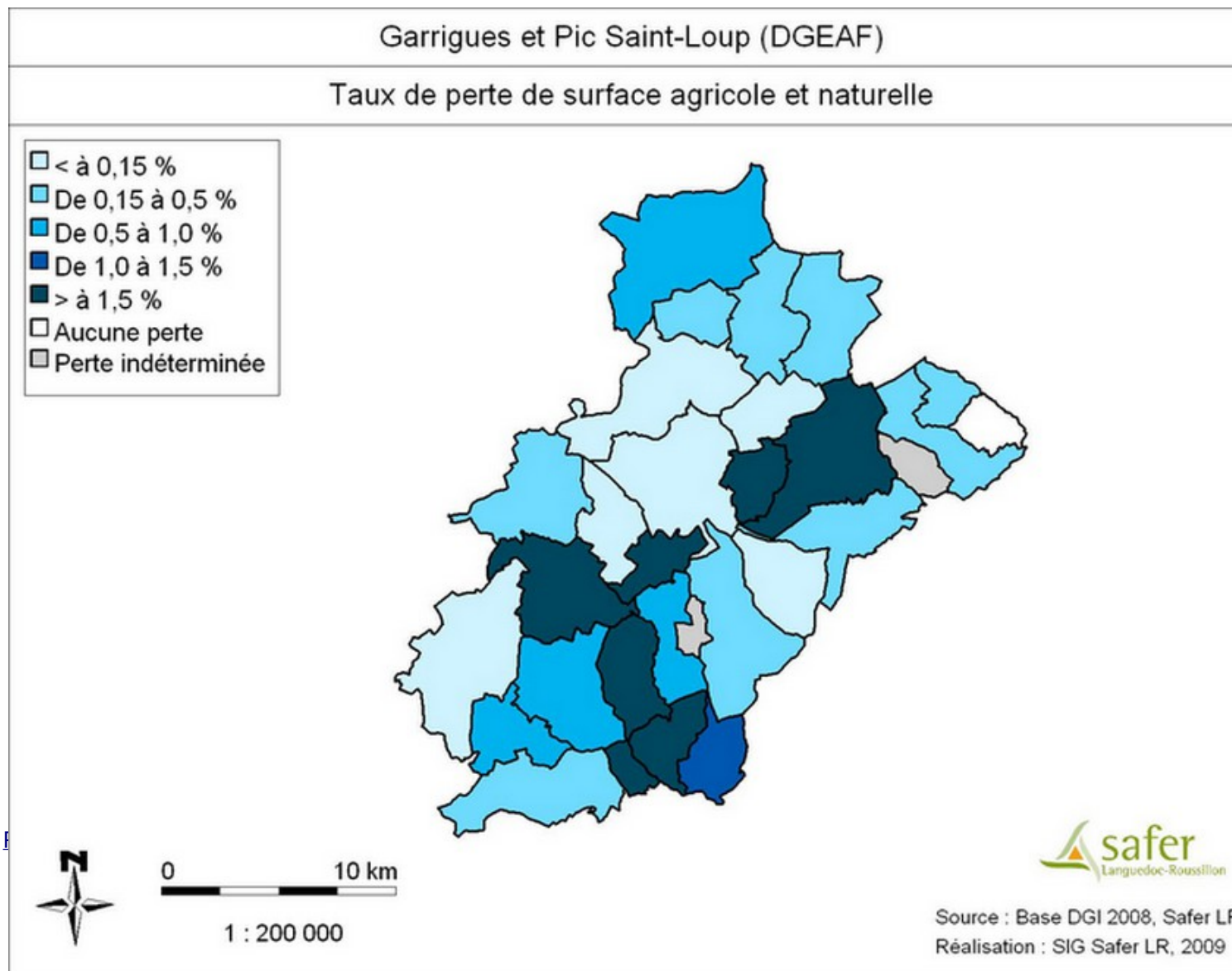
Taux de perte de 2005 à 2009 = (surfaces agricoles, naturelles et forestières perdues / surfaces agricoles, naturelles et forestières communales en 2005) X 100.

pour l'IPMA, une valeur de 150 a été retenue pour le département de l'Hérault (150 = valeur pivot par convention) sachant que 200 est une valeur qui commence à être élevée.

De même, pour le taux de perte de surface, une valeur de 1,5% (valeur pivot correspondant au taux annuel) a été retenue car elle représente une moyenne d'un département soumis à pression foncière constante et assez importante

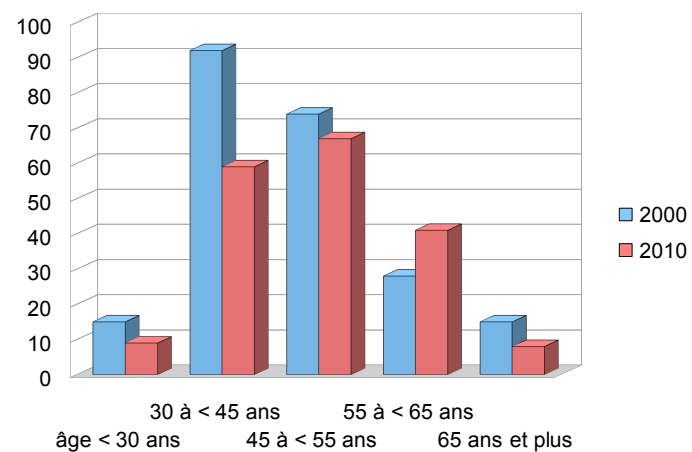
La préservation des terres agricoles est un des enjeux du S.C.O.T du Pic Saint Loup.

- Comment les espaces agri-naturels peuvent-ils résister face à la croissance du développement urbain ? Quel rééquilibrage peut-il être envisagé ?
- Comment gérer les espaces de transition entre les espaces urbains et les espaces naturels préservés ?



-
- Quelles stratégies de développement agricole sont à mener en regard de ces objectifs ?

Le schéma territorial des espaces agri-naturels en cours de réalisation dans le cadre de la finalisation du rapport de répresentation du SCOT du Pic Saint-Loup doit permettre de trouver des réponses .



Chapitre 8 Agriculture

8.1 . Exploitations

Recensement Agricole 2000

Surface du territoire: 36 480 Ha

SAU des exploitations : 7107Ha soit 19% du territoire

Recensement Agricole 2010

SAU des exploitations: 6 479 Ha soit 17,7 % du territoire

Nombre d'exploitations ayant leur siège sur le territoire: (données RA)

en 1979: 814; en 1988: 701; en 2000: 694; en 2010: 428

Exploitations professionnelles (moyennes et grandes) ayant leur siège sur le territoire (données RA)

en 1979: 366; en 1988: 294; en 2000: 224; en 2010: 184

En 2000, 26 exploitations ont un successeur dans le cadre familial et 11 n'ont pas de successeur

En 2010, 9 exploitations ont un successeur dans le cadre familial et 15 n'ont pas de successeur

→ Données MSA 2010

moins de 75 ans

Chefs d'exploitation principal--- 274

Secondaires ----- 56

Cotisants solidarité ----- 79

moins de 40 ans

Chefs d'exploitation ----- 76

entre 40 ans et 75 ans

Chefs d'exploitation ----- 234

moins de 65 ans et affiliés depuis au moins 2005

Chefs d'exploitation ----- 96

On comptabilise 118 nouvelles installations depuis 2005

Le nombre de chefs d'exploitation continue de diminuer par contre la taille moyenne des exploitations est en augmentation

- **Diminution du nombre d'exploitations professionnelles de 17,8 %** entre 2000 et 2010
- **Diminution de la SAU (Surface Agricole Utile) de 9%** entre 2000 et 2010. Cependant certaines communes voient cette SAU augmenter comme Claret, Montaud, Montferrier, Vacquières.
- **Maintien du nombre d'Unités de travail Agricole (U.T.A.) salariés** en moyenne avec des disparités suivant les communes : augmentation sur Claret, Combaillaux, Lauret, Fontanes, Vacquières, Clapiers.

Entre 2000 et 2009, 26 nouvelles installations dont le siège social est situé sur une commune de la zone ont bénéficié des aides à l'installation

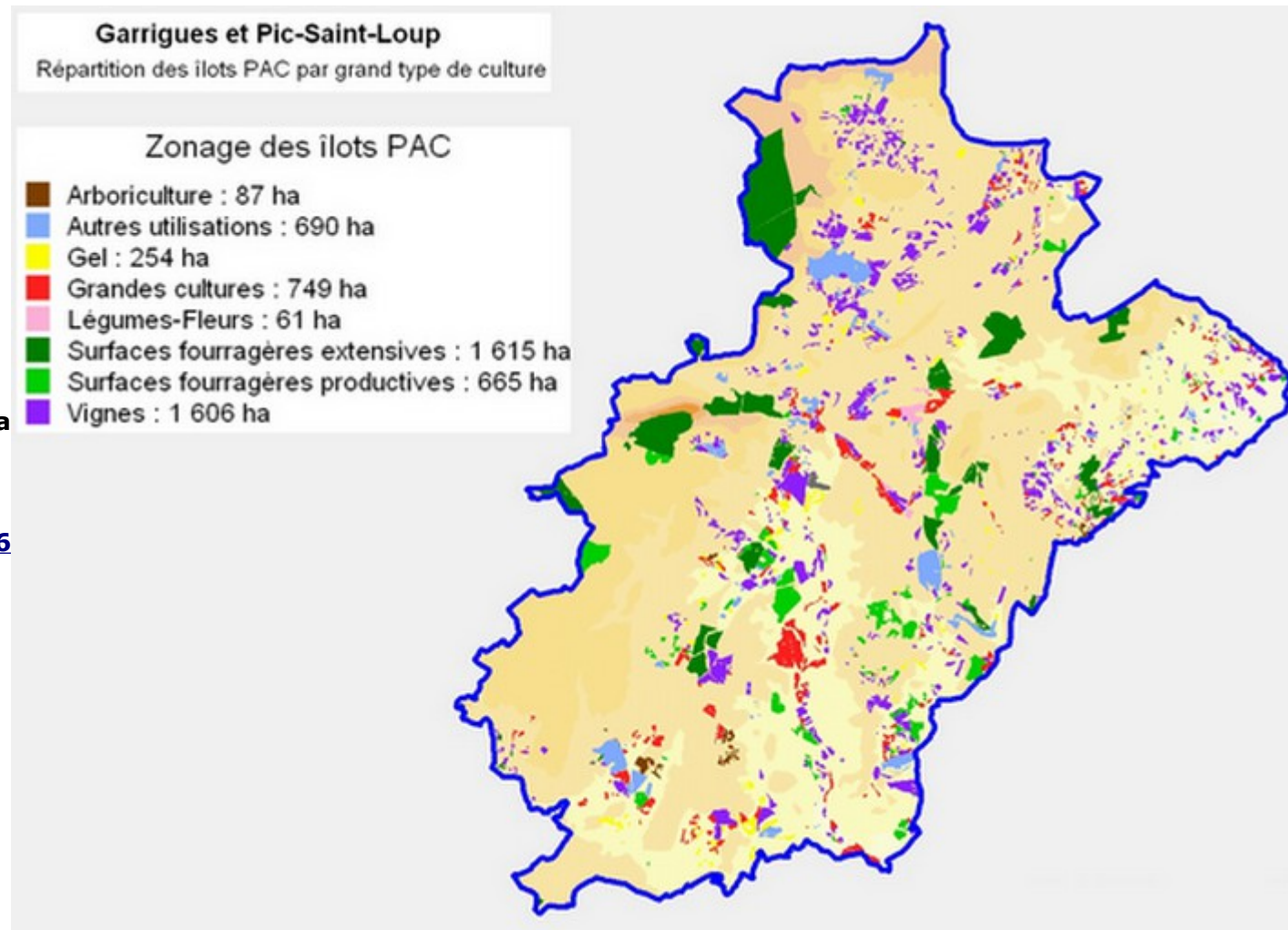
Chefs d'exploitation moyennes et grandes

8.2 . Surface déclarée à la PAC en 2009:











La surface déclarée à la PAC en 2009 est de 5760 Ha

[Lien annexe 8 page 16 définition PAC](#)

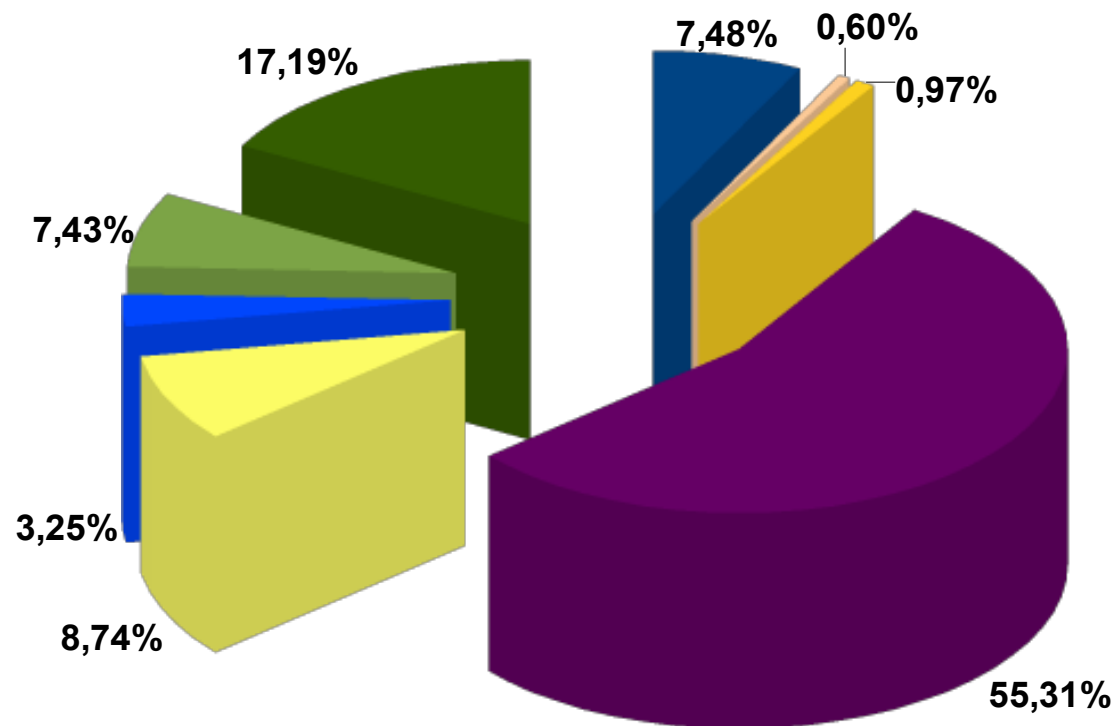


8.3 . Activités agricoles

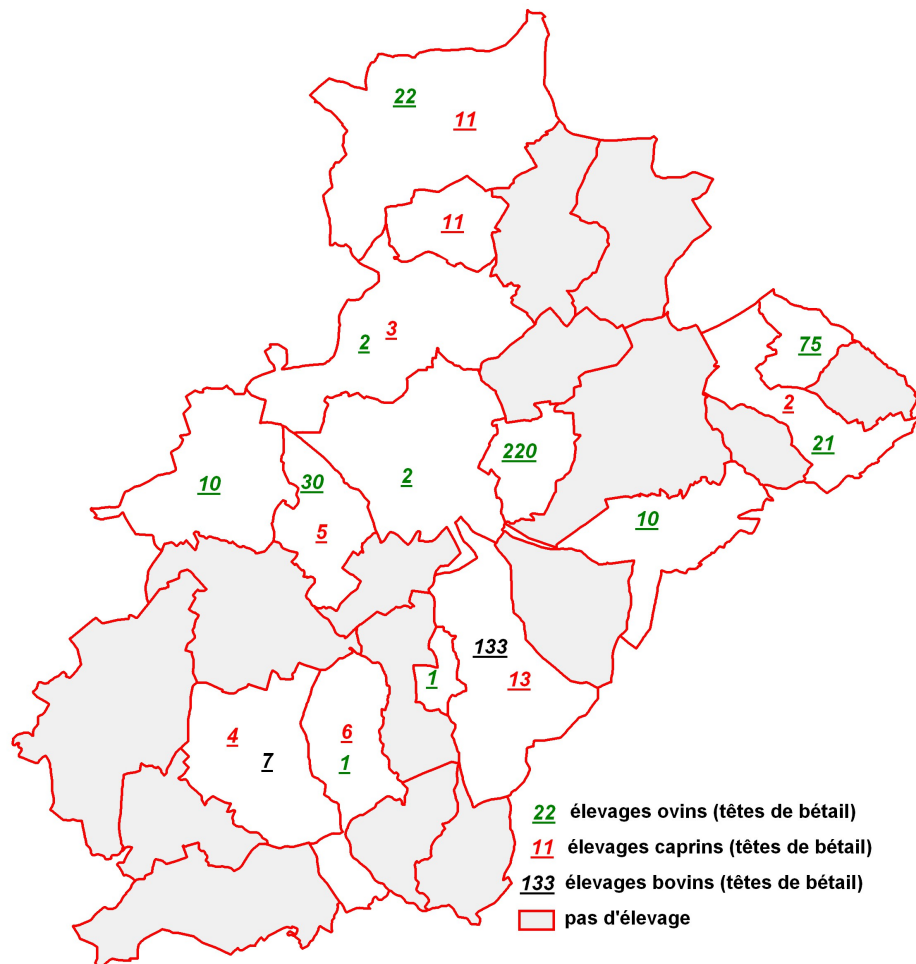
Surface agricole déclarée à la PAC en 2009+ Surface plantée en vignes répertoriées dans le casier viticole 2009

Cultures		Surfaces (Ha)
SAU des exploitations		
Surfaces fourragères extensives		1 615
Surfaces fourragères productives		665
Gel		293
Grandes cultures		749
Vignes		4 269
Arboriculture		87
Légumes-Fleurs		61
Autres utilisations		
La vigne est la culture principale du territoire		

Données PAC et Casier viticole 2009



a) élevage

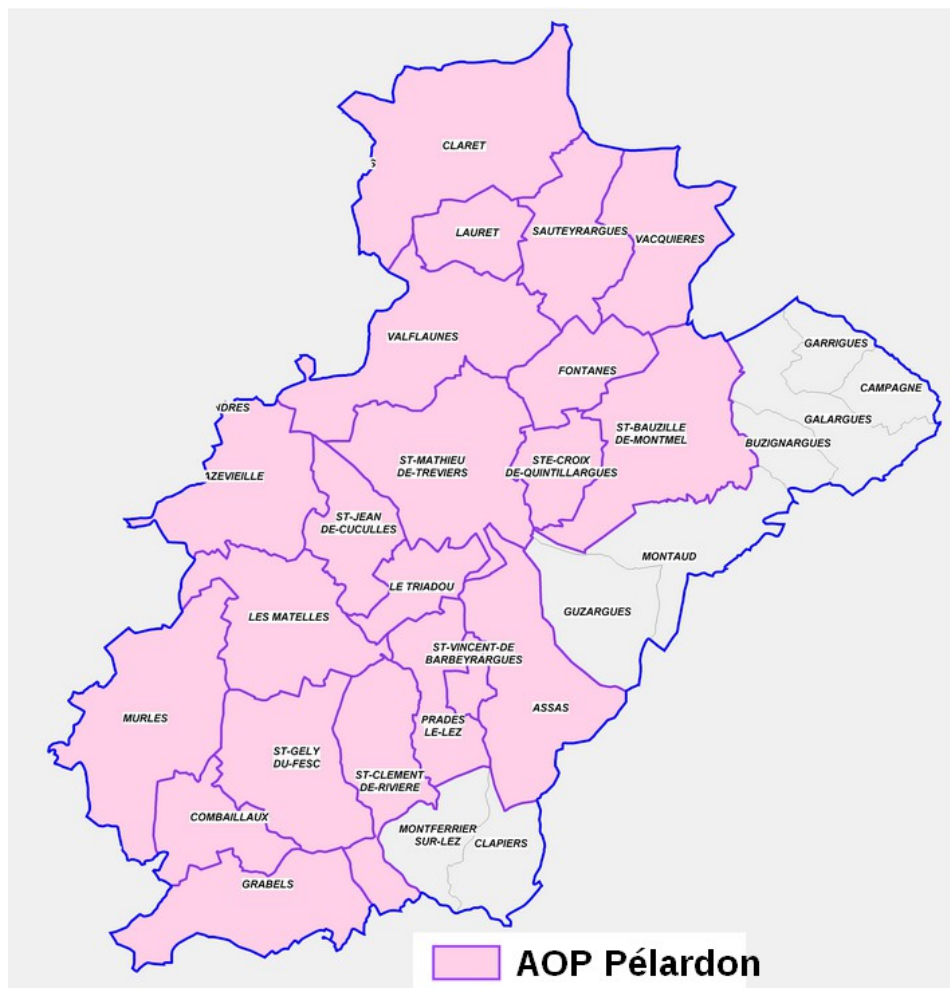


Source: GDS et SRISE Languedoc-Roussillon

Elevage: données RA 2010 (source: DRAAF/SRISE)

	Nombred'exploitations	Nombre de têtes de bétail
Bovins	4	414
Ovins	5	366
Caprins	0	0

11 fermes équestres sur le territoire, elles se répartissent sur les 9 communes suivantes (dont 3 sur Grabels) :
 ASSAS, COMBAILLAUX, GRABELS, LAURET ,
 MONTFERRIER SUR LEZ, PRADES LE LEZ,
 ST CLEMENT DE RIVIERE, ST MATHIEU DE
 TREVIERS, VALFLAUNES



Source DDTM 34 Mission CEP Septembre 2011

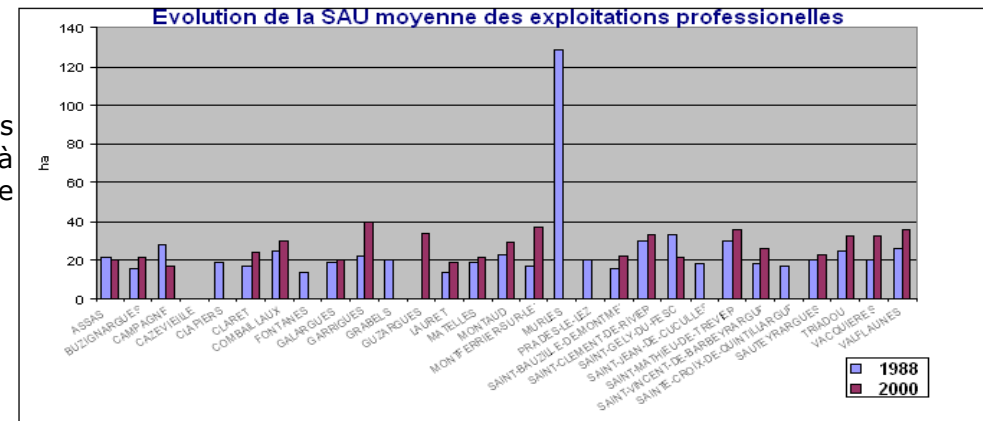
A.O.P Pelardon

C'est un fromage traditionnel qui bénéficie d'une AOC depuis août 2000. Il est à base de lait de chèvre, à pâte molle à croûte naturelle, d'un poids moyen de 60 grammes.

21 communes du secteur sont dans l'aire géographique de l'A.O.P Pelardon

8.4 . Evolution des activités agricoles

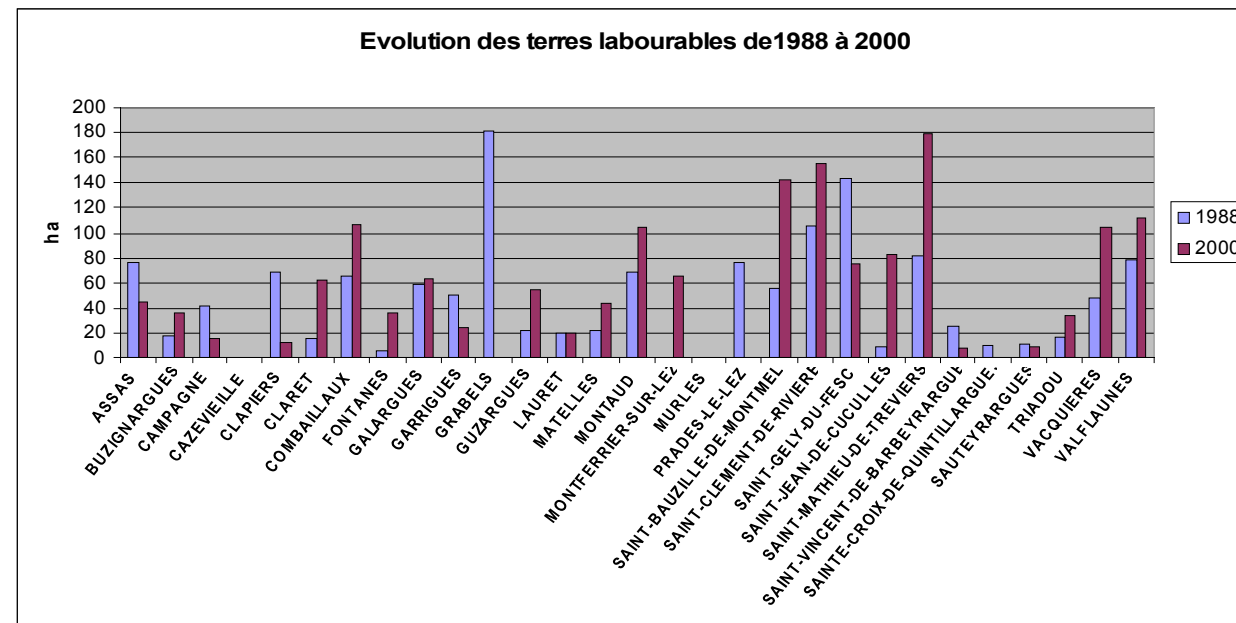
La Surface Agricole Utile (S.A.U) moyenne des exploitations professionnelles augmente sur l'ensemble des communes, à l'exception de celles situées sur les communes de Campagne et de St-Gély-du-Fesc



On assiste entre 1988 et 2000 à un accroissement de la surface des terres labourables lié à un arrachage de vignes et à un «effet» primes Politique Agricole Commune (P.A.C.)

accroissement de 15% au total sur cette zone pour 24% sur le département

On arrache moins sur cette zone que sur l'ensemble du département car les vins du Pic St Loup montent en puissance grâce à leur qualité.

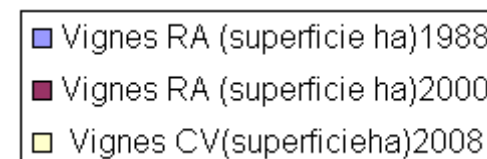
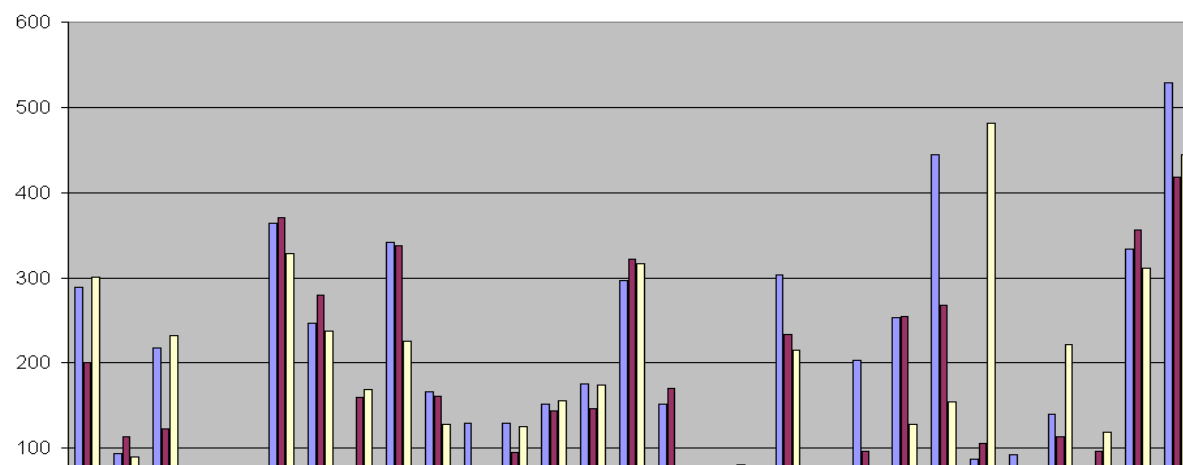


8.5 . ZOOM sur la viticulture entre 1988 et 2008

a) *diminution des surfaces en vignes*

La perte des surfaces en vigne de cette zone est moins forte que sur l'ensemble du département

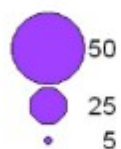
- 10% sur cette zone contre -18% pour le département.
- Sur la période 2006 / 2009, les surfaces ayant fait l'objet de la Prime d'Arrachage Définitif (P.A.D.) représentent 266 ha soit 5 % de la surface en vigne 2006 (la moyenne départementale est de 7.7%)



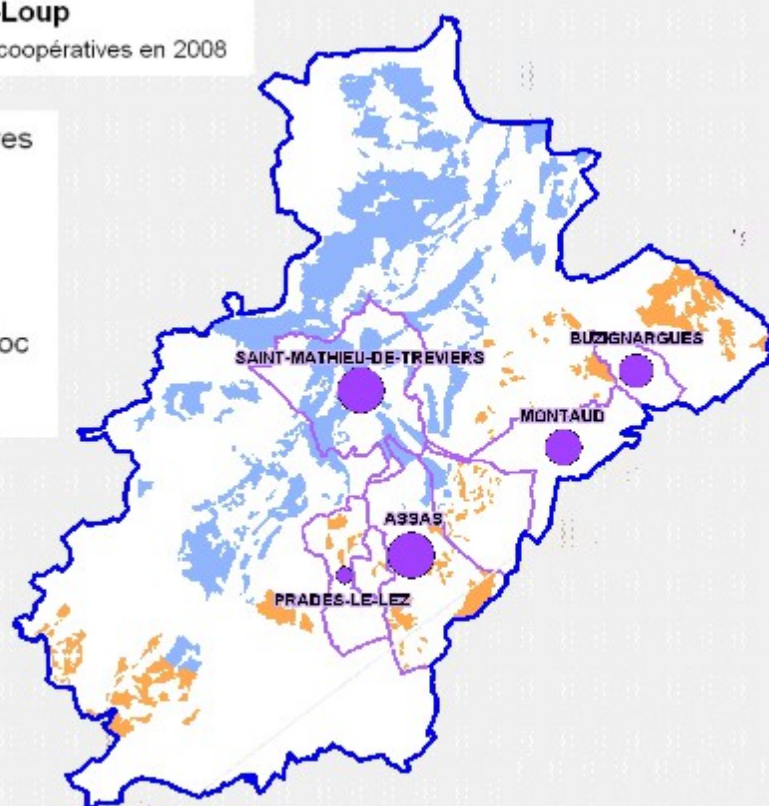
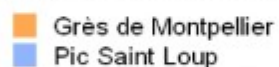
Garrigues et Pic-Saint-Loup

Zonage AOC et production des caves coopératives en 2008

Production en milliers d'Hectolitres



Zone AOC Côteaux du Languedoc



L'activité viticole est encore importante, on dénombre deux des quinze dénominations géographiques de l'appellation d'origine contrôlée

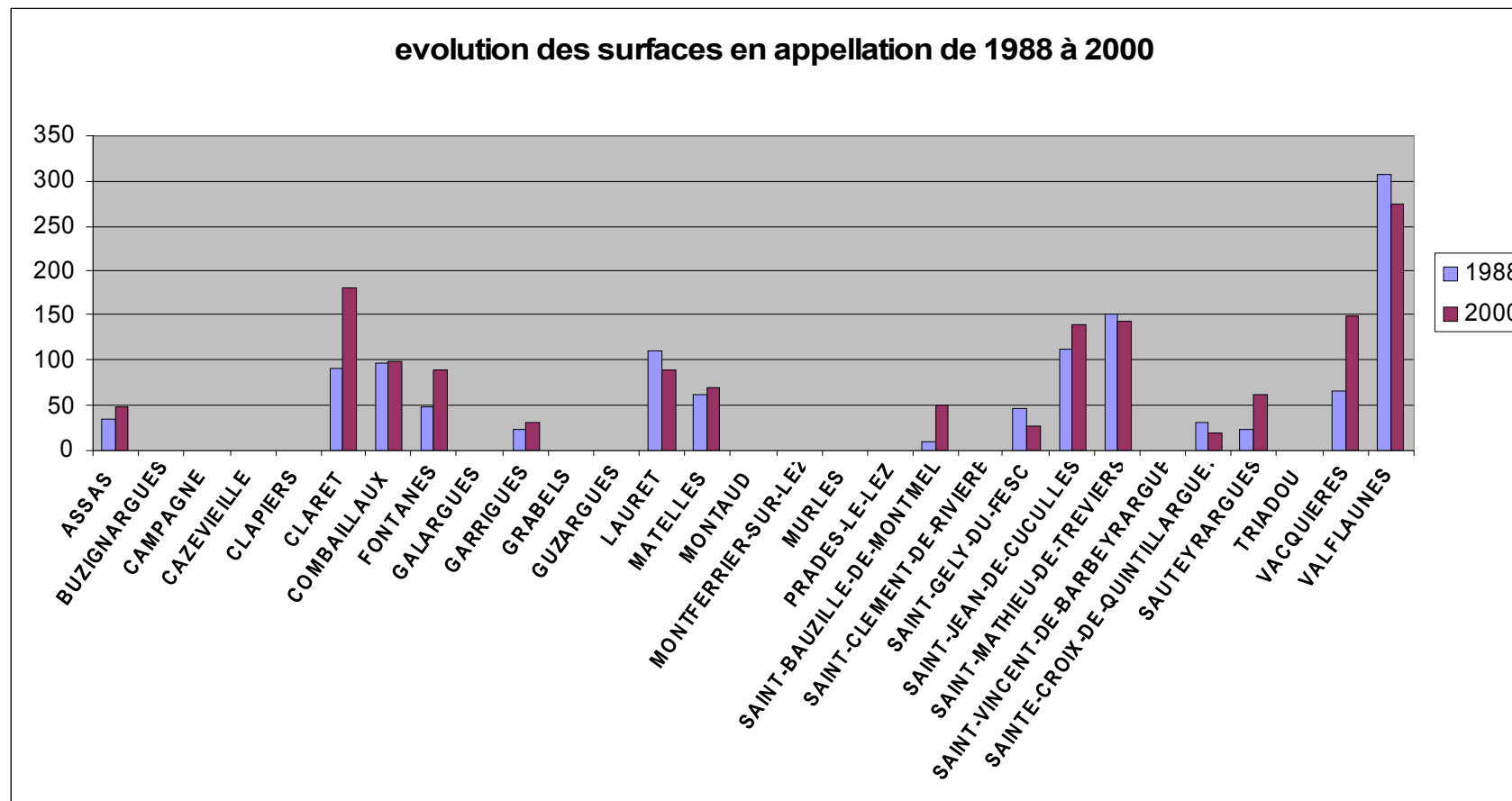
Languedoc.

L'appellation Pic-Saint-Loup est la plus septentrionale. Elle s'étend sur douze communes dans l'Hérault: Cazeville, Le Triadou, Les Matelles, St-Jean-de-Cuculles, St-Gély-du-Fesc, St-Mathieu-de-Trévières, Ste-Croix-de-Quintillargues, Claret, Fontanès, Lauret, Sauteyrargues et Valflaunès, auxquelles se rajoute la commune de Corconne dans le Gard.

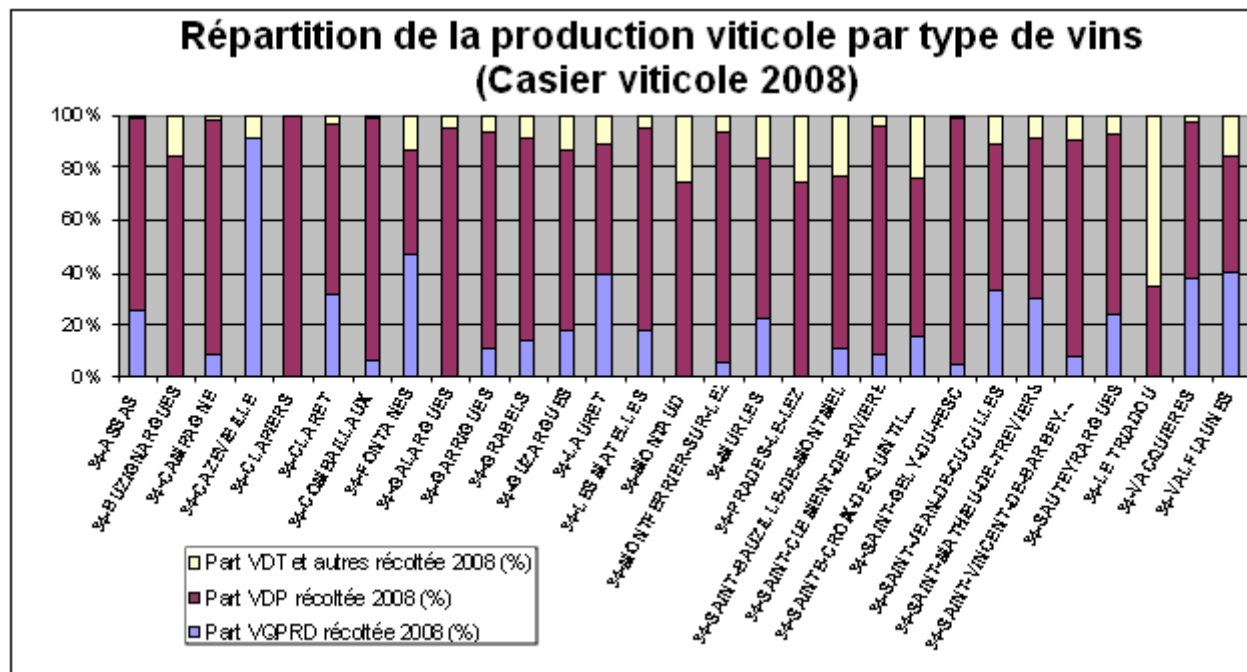
Les grés de Montpellier regroupent les vignobles de l'agglomération montpelliéraine et ses alentours, leur territoire s'étend de la moyenne vallée de l'Hérault au Vidourle, sa limite sud étant le littoral méditerranéen et sa limite nord, le pic Saint-Loup.

c) *Augmentation des surfaces en appellation*

Les surfaces en vignes d'appellation augmentent (+ 21 % des surfaces en AOC entre 1988 et 2000 sur la zone), les plus fortes augmentations se situant sur Claret et Vacquières



d) Répartition de la production viticole par type de vins

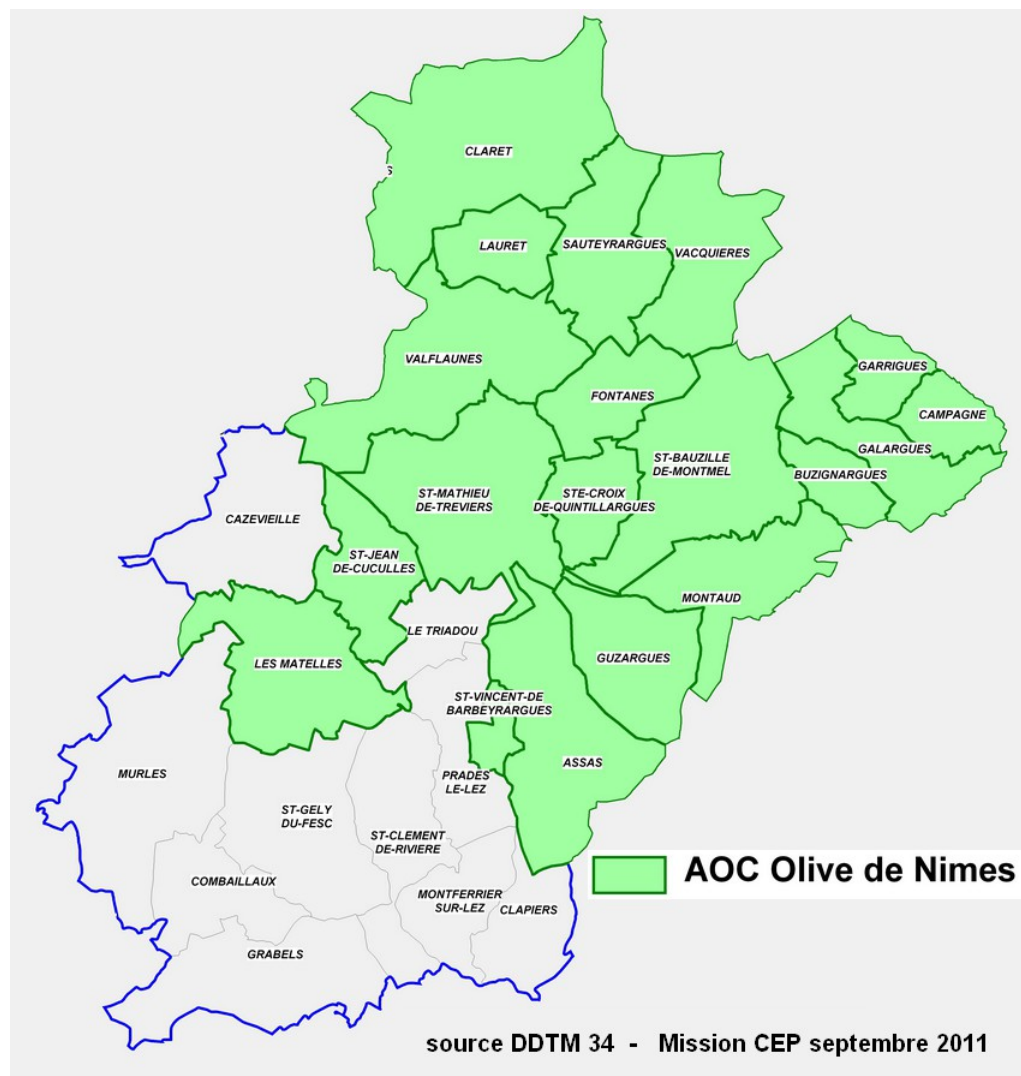


La réglementation européenne ou « organisation commune du marché viti-vinicole » regroupe les vins en deux grandes classes :

- les vins de table ,qui se décomposent en 2 catégories, les vins de table proprement dits(**V.D.T.**) et les vins de pays (**V.D.P.**)ou vins de table à indication géographique protégée (I.G.P.)

- les Vins de Qualité Produits dans des Régions Déterminées (**V.Q.P.R.D.**), qui se divisent en Vins d'Appellation d'Origine-Vins Délimités de Qualité Supérieure (AO-VDQS) et Vins d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

e) Zonage A.O.P Olives de Nîmes



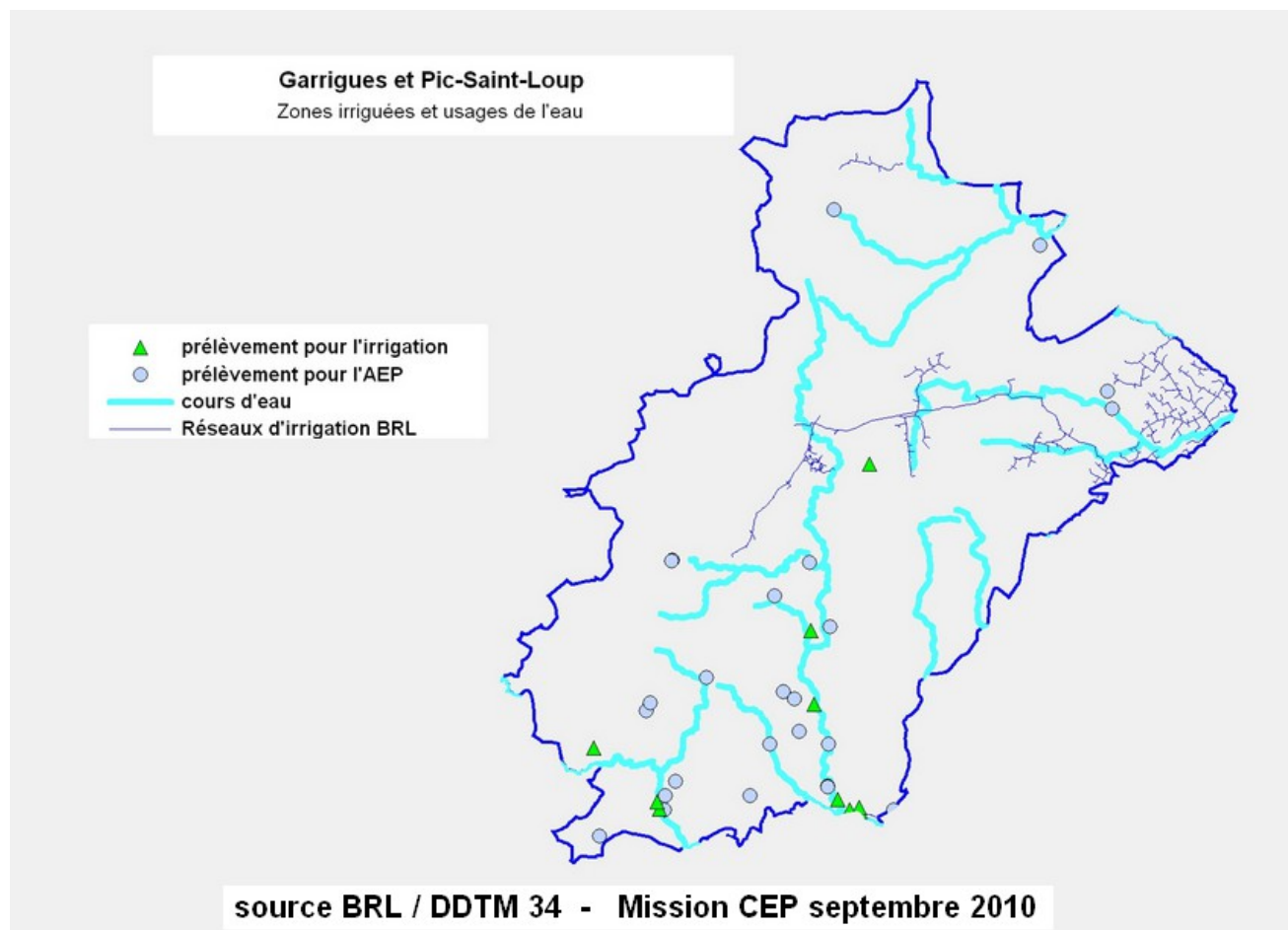
A.O.P Olive de Nîmes

C'est en 1996 qu'une poignée d'oléiculteurs gardois décidèrent de demander la reconnaissance en AOC pour l'huile et pour les olives vertes de variété Picholine.

L'Olive de Nîmes est récoltée en début de saison à l'automne. Elle est alors moyennement riche en huile ; sa mise en saumure traditionnelle selon la recette dite "à la Au XVIIIe siècle. les frères Piccolini, anciens chimistes, découvrent une nouvelle manière de désamériser les olives de Collias : la cendre de bois. Pour honorer ces deux Italiens et leur recette, la Collias devient "Picholine". lui accorde une note salée caractéristique. Elle est cultivée dans 183 communes du Gard et dans 40 communes de l'Hérault dont les 19 comprises dans cette zone, cependant la production d'olives est faible

L'AOP Olive de Nîmes doit répondre à un cahier des charges bien précis. L'Olive de Nîmes est soumise à une surveillance du calibre et les lots doivent être homogènes en couleur et en calibre. Elles sont calibrées et triées préalablement à leur préparation.

8.6 . Irrigation



Depuis la loi sur l'eau du 30 Décembre 2006, la gestion de l'eau se fait de manière décentralisée et en concertation avec les acteurs concernés à l'aide de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E)

Dans le secteur, le SAGE de l'Hérault est en cours d'élaboration et celui du Lez-Mosson-Étangs palavasiens a été approuvé le 29/07/2003.

On ne compte aucune A.S.A (Association Syndicale Autorisée) sur ce territoire.

[Lien: Qu'est-ce qu'un SAGE? Données sur les SAGE en Languedoc-Roussillon](#)

8.7 . Dynamique agricole

a) L'installation des jeunes agriculteurs

Entre 2000 et 2009, 26 exploitants se sont installés avec le bénéfice d'une dotation jeune agriculteurs (498 installations sur l'ensemble du département).

Les principales caractéristiques de ces installations:

- 73% des installations orientées vers la viticulture pure: 4 installations en maraichage et horticulture,
- un taux de féminisation faible: 7 femmes installées soit 26% pour une moyenne départementale de 50%.
- une installation en société pour 46% des dossiers
- 69% des installés dans un cadre familial
- un âge moyen à l'installation de 29 ans et demi (identique à la moyenne départementale)
- une répartition des installés diffuse sur 17 communes .

b) Les circuits de commercialisation en viticulture

les caves coopératives

5 coopératives qui vinifient les 3/4 de la production locale

les caves particulières

- ¼ de la production est commercialisée par 91 caves particulières
- pour les nouvelles installations en viticulture, les caves particulières restent le circuit de commercialisation privilégié
- pour les vignobles A.O.P, la vinification se fait presque totalement en caves particulières

la vente directe

51 exploitations pratiquent la vente directe

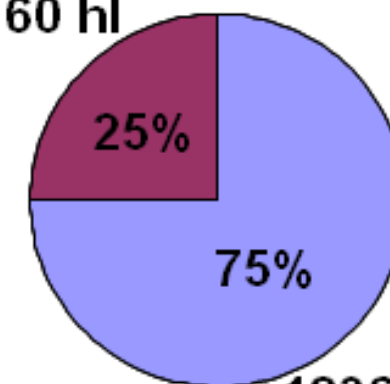
En 2010 11 096 Hl de vin ont été écoulés en vente directe

112 exploitations réalisent des vendanges manuelles pour une superficie totale de 470 Ha

(données RA 2010/DRAAF/SRISE)

Répartition de la production caves coopératives/caves particulières

61160 hl



183691 hl

- Volume vinifié en cave coopérative 2008
- Volume vinifié en cave particulière 2008

c) L'agriculture «Bio» - 2008 (source Civam Bio agence bio)

L'Agriculture «Bio» (AB) et la «Conversion en Agriculture Bio» (CAB) se pratique sur **10 communes de la zone** avec une superficie totale de **368 ha**. La surface dédiée à ce type d'agriculture représente environ **12 % de la SAU totale** de ces communes. **95%** de ces surfaces sont en **vignes**. La surface restante (**18,43 ha**) est consacrée à la production d'olives .

Nom communes	Vignes	Superficie totale AB	Vignes	Oliviers	Total Arbo.	Superficie totale CAB	Total CAB et Bio
ASSAS	46,88	46,88	18,67	0,00	0,00	18,67	65,55
COMBAILLAUX	0,00	0,00	0,00	18,43	18,43	18,43	18,43
GUZARGUES	34,17	34,17	0,00	0,00	0,00	0,00	34,17
LAURET	0,00	0,00	20,71	0,00	0,00	20,71	20,71
SAINT JEAN DE CUCULLES	0,00	0,00	22,80	0,00	0,00	22,80	22,80
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	0,00	0,00	68,00	0,00	0,00	68,00	68,00
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	0,00	0,00	10,74	0,00	0,00	10,74	10,74
LE TRIADOU	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50
VACQUIERES	90,47	90,47	18,00	0,00	0,00	18,00	108,47
VALFLAUNES	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	19,00	19,00
	171,52	172,02	177,92	18,43	18,43	196,35	368,37

d) Agrotourisme

Le réseau «Bienvenue à la Ferme»

Ce réseau, organisé par les chambres d'agriculture, regroupe les agriculteurs favorisant:

- La vente directe de produits directement sur les exploitations
- L'accueil à la ferme: gîtes ruraux, chambres d'hôtes, camping.... Les agriculteurs adhérents s'engagent sur une charte éthique et des cahiers des charges, un suivi des fermes est assuré par des représentants du réseau et de différents organismes partenaires.

Sur le secteur, on dénombre 5 adhérents, tous vendent des produits du terroir (olives; vins...), l'un d'entre eux propose également un accueil en gîte.

Le réseau «Accueil Paysan»

C'est un groupement de paysans, qui prenant appui sur leur activité agricole mettent en place un accueil touristique et social en relation avec tous les acteurs du développement local, sa vocation est l'accueil en monde rural sous tous ses modes par des hommes et des femmes qui vivent en monde rural et qui veulent faire découvrir leurs activités agricoles et le milieu dans lequel ils vivent.

Un adhérent sur le secteur: Le Centre Équestre des Verries à Saint-Gély du Fesc

Les vignes buissonnières du Pic Saint-Loup

L'évènement est organisé par le Syndicat des vignerons du Pic Saint-Loup. Cette balade met à l'honneur le terroir du Pic Saint-Loup au cours d'une balade gastronomique de 6 km à travers vignes et garrigues ainsi que le vin de l'Appellation proposé par les 50 vignerons du Pic Saint-Loup. Cette manifestation connaît chaque année un succès considérable. En 2009 près de 800 personnes supplémentaires inscrites, n'ont pas pu participer à cette édition faute de place.



Chapitre 9 FORET

9.1 . Caractéristiques de la forêt



Source DDTM 34

a) **Boisements**

La surface boisée des Garrigues s'accroît régulièrement, cette évolution est due en partie à l'abandon agricole et pastoral. Elle s'étend sur plus de 10% de notre secteur. Au nord de Montpellier, on assiste à un développement du pin d'Alep qui conquiert des terrains délaissés par l'agriculture ou des parcelles incendiées, la qualité de ces futaies naturelles est médiocre.

Au bord des cours d'eau existe la plupart du temps une ripisylve de peuplier, aulne, frêne oxyphylle qui n'est pas entretenue

b) *Les Garrigues*

Le territoire des garrigues réunit autour d'un paysage relativement homogène en Languedoc s'étale, du nord au sud, des plaines littorales aux Cévennes et d'est en ouest, de la vallée du fleuve Hérault à la vallée de la Cèze.

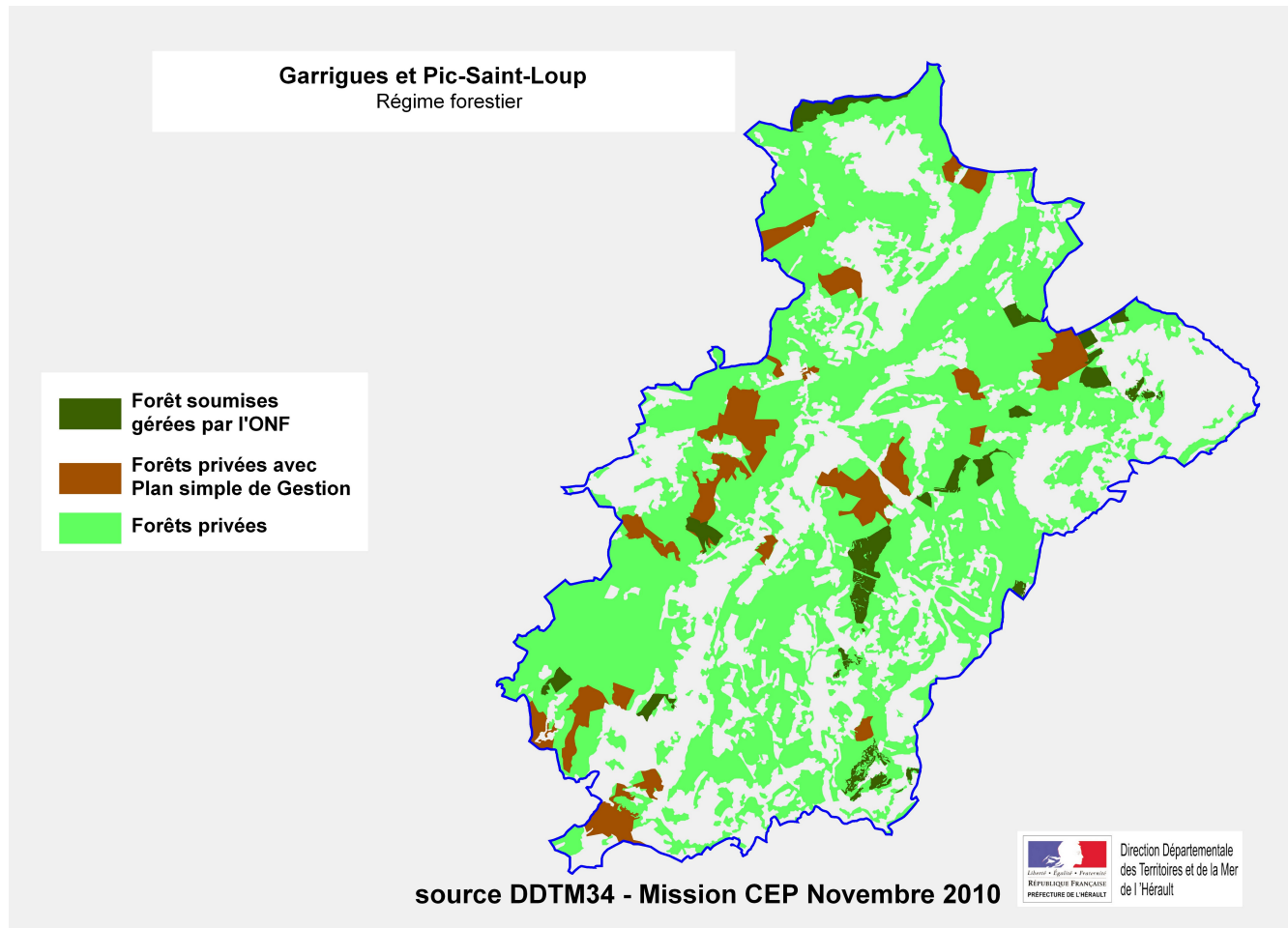
Cette homogénéité de milieux, d'histoire et de culture conduit parfois à désigner cet ensemble sous le terme "Pays des Garrigues".

On peut encadrer les garrigues languedociennes par quatre frontières naturelles :

- Au sud, elles sont arrêtées par l'autoroute A9 qui suit approximativement la faille de Nîmes.
- Au nord, c'est la faille des Cévennes qui marque le début des reliefs du massif central
- A l'est, la Cèze, puis le Rhône, constituent leur limite la plus orientale
- A l'ouest, c'est le fleuve Hérault qui joue ce rôle.

La garrigue est formée d'espèces végétales assez basses et résistantes à la sécheresse. On la trouve sur des sols calcaires, ce qui la différencie du maquis qui lui se développe sur des sols siliceux (granit).

9.2 . Régime Forestier



[Définition du régime forestier Annexe 1 page 5](#)

[Retour Sommaire](#)

41/46

DDTM 34 Mission CEP Année 2011

9.3 . Risques d'incendies

Dans cette région au climat typiquement méditerranéen, avec des précipitations mal réparties, une sécheresse estivale marquée et des vents violents qui peuvent souffler pendant une longue période, les risques d'incendie sont très élevés. Cette sensibilité au feu est accentuée par la nature des formations basses, extrêmement combustibles.

Des aménagements sont réalisés après l'élaboration des Plans d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie (P.A.F.I.) établi par l'État, des Plans départementaux de protection des forêts contre l'incendie (P.D.P.F.C.I.), et des plans de protection contre les risques d'incendie de forêt (P.P.R.I.F.).

Des équipements de protection ont été installés pour la prévention (tours de guet) et pour la lutte contre les incendies (citernes d'eau). De nombreuses pistes ont été créées permettant l'accès aux secteurs les plus sensibles pour les secours et pour les équipes qui assurent la surveillance en été.

Certaines communes ont créé des Comités Communaux Feux de Forêt (C.C.F.F.) composés de volontaires du village pour surveiller le territoire en été et informer le public.

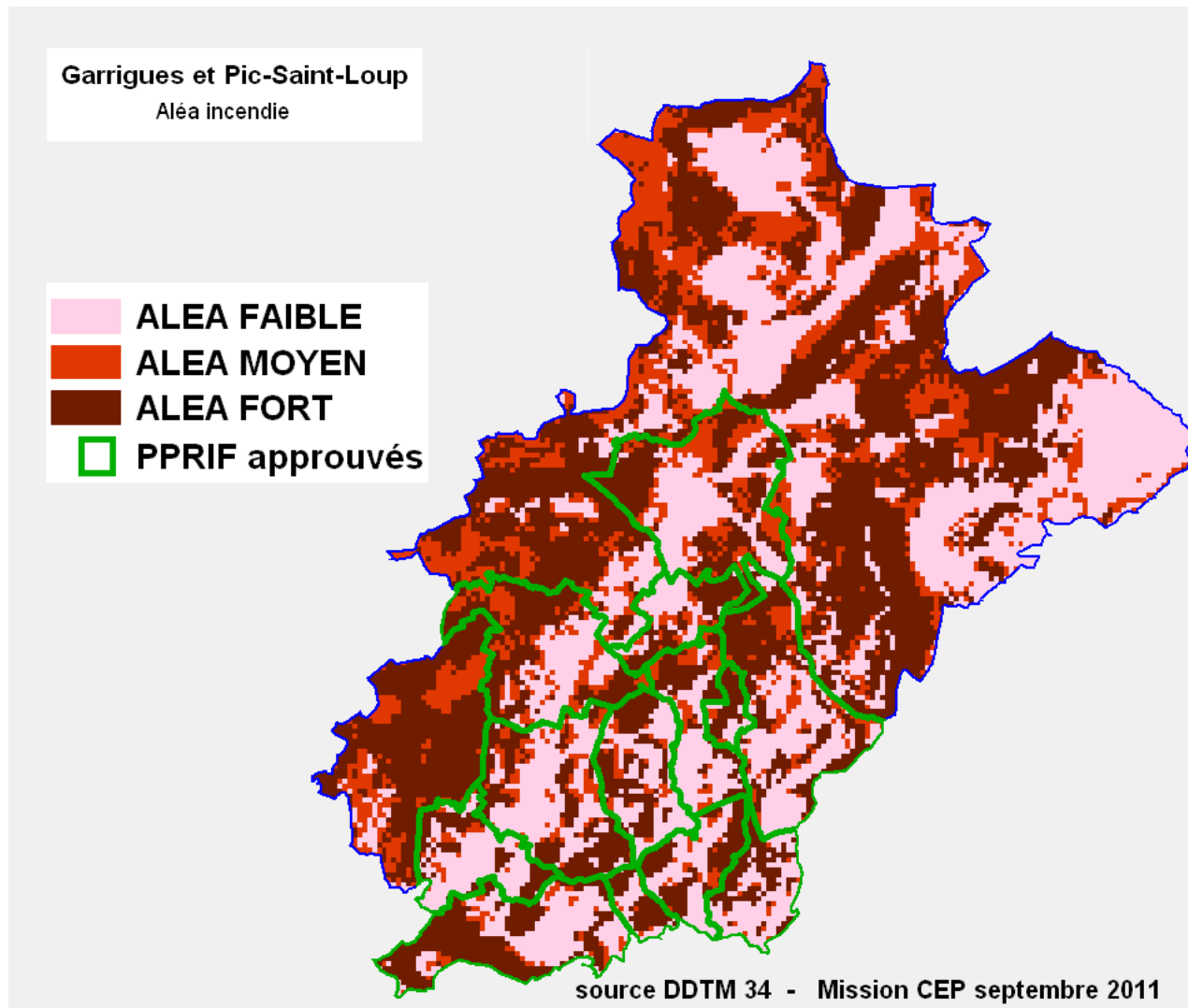
Lien: [Bilan des départs de feux par commune](#)



Dans l'Hérault, 17 communes possèdent un Plan de Prévention de Risque Incendie de Forêt, dont 12 se trouvent sur notre secteur.

Il s'agit des communes d'Assas, Clapiers, Combaillaux, Grabels, Les Matelles, Montferrier-sur-Lez, Prades-le-Lez, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Gely-du-Fesc, Saint-Mathieu-de-Trévières, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Le Triadou.

Une politique de lutte contre les incendies a été mise en œuvre avec un premier schéma réalisé en 1976 par le C.E.M.A.G.R.E.F. En 1993, il a été suivi d'un Schéma Départemental d'Aménagement des Forêts Contre les Incendies (S.D.A.F.I.) qui a été révisé en prenant la forme d'un Plan de protection des Forêts Contre les Incendies (P.D.F.C.I). Le dernier P.D.F.C.I date de mars 2005.

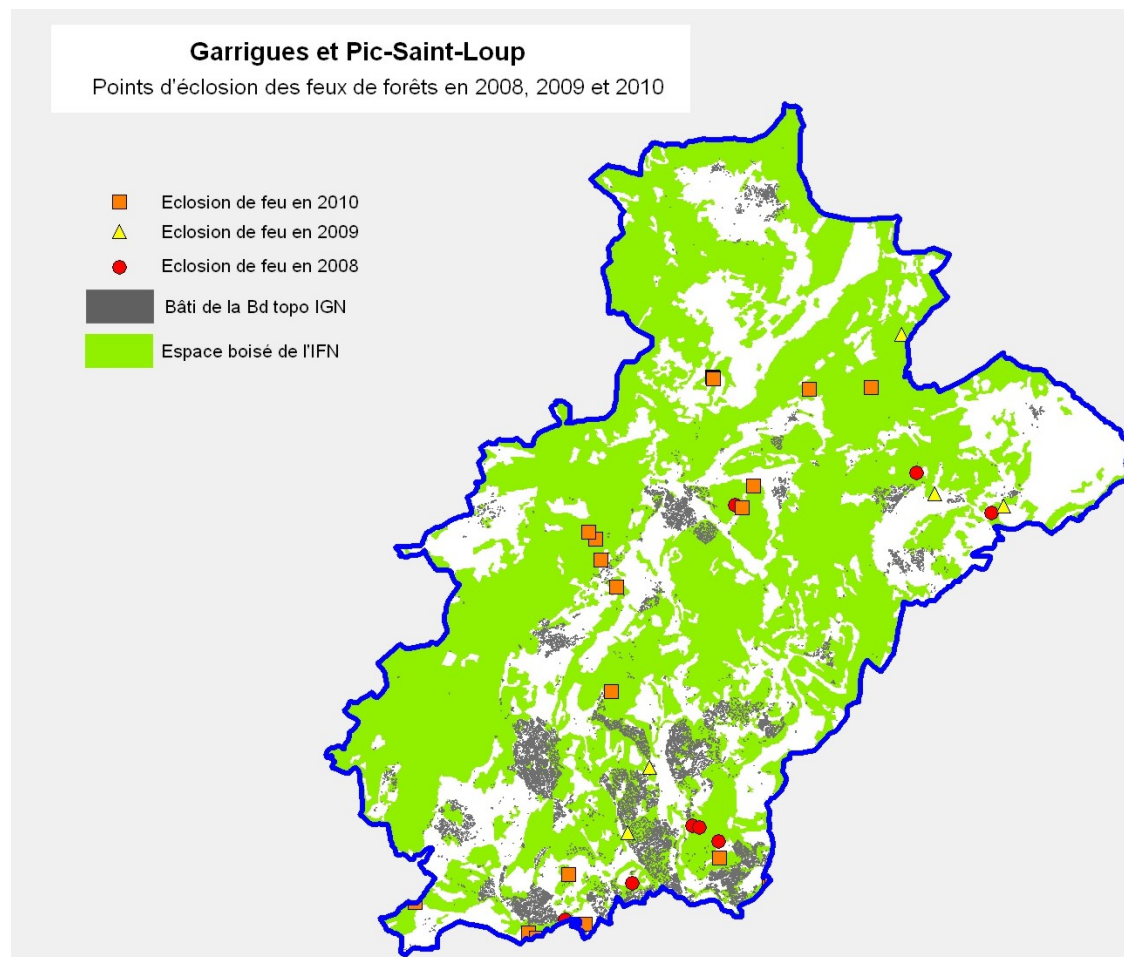


On peut localiser ci-contre les départs de feux enregistrés, 8 en 2008, 5 en 2009 et 16 en 2010. Ils se situent pour la plupart à proximité des zones bâties.

En 2010, l'Incendie de Fontanes est le plus gros incendie recensé dans l'Hérault depuis 1973

L'incendie parcourt 2544 hectares sur 8 communes dont Saint-Bauzille-de-Montmel et Saint-Mathieu-de-Trévières.

Véritable « couloir du feu », la zone de l'incendie de Fontanes a été marquée à trois reprises par les flammes sur une période de seulement trente années



(données Prométhée)

Chapitre 10 Conclusion

Cette zone possède un patrimoine culturel et touristique important avec des paysages remarquables qui ont permis à l'agriculture de trouver une dynamique autour des vins d'appellation «Pic Saint-Loup».

La proximité de la capitale régionale génère des conflits d'usage avec une forte pression liée à l'urbanisation, des zones de garrigues peu entretenues où des incendies ravagent fréquemment les espaces proches des habitations. Par ailleurs, la source du Lez, qui est la principale source d'approvisionnement en eau de la ville de Montpellier se trouve sur ce secteur. Cette ressource est très vulnérable aux intrants agricoles à cause de la nature des sols calcaires à forte perméabilité de fissures.

Chapitre 11 Enjeux et Préconisations

Enjeux du territoire	Préconisations
<p>Agricoles et forestiers</p> <ul style="list-style-type: none">• maintien de la production agricole• assurer la gestion des garrigues• maintien de la surface agricole en dépit de la pression foncière forte• limiter la progression du mitage• prise en compte dans les documents d'urbanisme• protection contre les incendies	<ul style="list-style-type: none">• Demander un état des lieux agricoles et paysager par commune , en lien avec la profession agricole , pour préserver et diversifier le potentiel agricole sur le long terme• instauration de zones agricoles inconstructibles dans des zones à forte potentialité agricole et paysagère• définir les continuités écologiques afin de déterminer les TVB• identifier les bâtiments agricoles susceptibles d'être revalorisés• promouvoir la création d'une charte paysagère• promouvoir des outils de protection plus intégrés : agri-parcs, PAEN, ZAP, conventionnement SAFER• intégrer le principe de trames vertes et bleues du SCOT notamment grâce à l'identification et à la caractérisation des zones agricoles dans les PLU• maîtrise de l'urbanisation• préserver ou créer des élevages importants pour la gestion des milieux• reconquête viticole et installation d'agriculteurs sur des zones où l'accès au foncier est difficile• aider à la création des agri-parcs qui pourraient englober notamment des terrains communaux et permettre dans ce cadre l'installation de jeunes agriculteurs• protéger les espaces viticoles emblématiques de la zone

<p>Paysager</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintien d'un paysage viticole • paysage remarquable : sites inscrit et classé Hortus Pic St Loup 	<ul style="list-style-type: none"> • conforter en accompagnant les projets existants sur les espaces «mixtes» • développer l'agri-tourisme et les espaces récréatifs de proximité
<p>Environnement et Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintien des trames vertes et bleues • prévention des risques naturels (inondation et incendie) 	<ul style="list-style-type: none"> • engager une réflexion sur l'arrivée de l'irrigation sur la zone et sur son impact sur la diversification • identifier , classer, et protéger les éléments significatifs en matière de bois et haies dans les documents d'urbanisme • interdire toute construction dans les espaces d'intérêt écologique et /ou paysagers majeurs • favoriser la protection des continuités écologiques le long des cours d'eau sur une bande minimale à définir (trame bleue) • protéger les captages : les périmètres doivent être protégés et respectés notamment par une gestion agricole de sols et une maîtrise foncière • encourager la plantation et la gestion de structures végétales • repérer, protéger et définir les conditions de gestion des espaces les plus sensibles ou remarquables • définir les continuités écologiques à préserver dans un milieu très urbanisé